



**Université Abderrahmane mira de Bejaïa**

**Faculté des sciences économiques, commerciale et des sciences de gestion**

**Département des sciences de gestion**

Mémoire de fin de cycle

**Pour l'obtention du diplôme de master en science de gestion spécialité :**

**Comptabilité et audit**

**Sujet :**

**Le financement bancaire des projets  
d'investissement : cas financement des  
projets agricoles par la BADR**

**Réaliser par :**

- DJELOUAH Kenza
- SILA Hania

**Encadré Par :**

- Mme MEKLAT Khoukha

**Soutenu publiquement devant le jury composé de**

MEKHMOUKH SAKINA ..... Présidente  
MEKLAT KHOUKHA ..... Rapporteur  
OUKACI MUSTAPHA .....Examineur

**Promotion : 2020**

# Remerciements

Nous remercions dieu tout puissant de nous avoir accordé la santé, la volenté, et  
la patience à fin d'accomplir ce modeste travail

Nous tenons à exprimer toutes notre gratitude notre reconnaissance envers celle  
et ceux dont la mérite aura été de nous avoir accompagnés, conseillés, soutenu et  
permis d'approfondir les connaissances que nous avons accumulé durant notre  
parcours scolaire

Très vivement, nous remercions notre encadreur *Mm MEKLAT Khoukha* pour  
avoir accepté de diriger ce travail, sa bonne volenté et ses conseils pratique, son  
suivi et orientation qui nous a beaucoup inspiré

Enfin, à tous ceux qui nous ont aidés de près ou de loin à l'accomplissement de  
notre travail qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde sympathie et  
remerciements

## **Dédicace**

### ***A ma grand-mère***

C'est la personne la plus idéale dans ce monde, que je le dédie

C'est vrai qu'elle n'est pas avec nous pour récolter le fruit de ces sacrifices, mais elle reste toujours la plus présente.

### ***A mes chers parents***

Aucun hommage ne pourrait être à la hauteur de l'amour

& de l'affection dont ils ne cessent de nous la combler.

Qu'ils trouvent dans ce travail un témoignage de nos profonds amours et éternelles.

Reconnaissances

Et que dieu leur procure la bonne santé et la longue vie.

***A mon cher frère «Anis» et ma sœur «Yasmine»***

Qu'ils trouvent l'expression de mes grands attachements.

Qu'ils trouvent le témoignage de mes immenses affections.

En leurs souhaitant la réussite et le bonheur.

### ***A mes chers amis et toute ma famille***

#### ***A ma binôme SILA Hania***

A l'équipe de soin tous les médecins et infirmiers de service hématologie franz-fanan qui m'ont soutenu toute au long de ma maladie

A tous les cousins et cousines amis et amies

A tous mes enseignants du primaire à l'université ;

Que ce travail soit une part de ma reconnaissance envers eux.

**DJELOUAH kenza**

## Dédicace

Dédicace spécial à *ma mère* qui m'a soutenu et ma encourager et elle a été à mes côtés durant tout ou longue de mon parcours.

A *mon père* qui je le remercie infiniment pour leur aide et qui a été toujours là qu'on j'en avait besoin.

De même : je dédie à *mon cher frère NADIR* qui je l'aime beaucoup, et *mes chères sœurs YASSMINE* et *AHLEM* et *mon petit frère MOUNIR* la joie de notre famille.

A *tous mes oncles* et surtout *mon cher oncle H.LOUSSIF* qui je l'aime et je le respect et je le remercie beaucoup pour leur encouragement.

A *tous mes tantes* de proche et de loin, *mes cousins(es)*.

A *mes grands-pères*.

A *ma binôme DJELOUAH KENZA*

A *toutes mes amies* que je demande au dieu de me les garder : **O.SYLIA, H.SOUHILA, B.KENZA, A.KENZA.**

Et enfin un grand merci à tous qui m'ont soutenu.

**SILA HANIA**

# Liste des acronymes

## Liste des acronymes

**ANSEJ** : agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

**ANDI** : agence Nationale de Développement des Investissements

**ANGEM** : agence National de gestion emploi de jeune

**BFR** : besoin en fond de roulement

**BADR** : banque d'agriculture et de développement rural

**BNA**: banque nationale d'Algérie

**CA** : chiffre d'affaires

**CAF** : capacité d'autofinancement

**CAPAM** : coopératives agricoles de production des anciens moudjahidines

**CF** : cash-flow

**CLT** : crédit à long terme

**CMT** : crédit à moyen terme

**CNAC** : caisse Nationale d'Assurance Chômage

**CNCC** : centre national de contrôle et de certification

**CNC** : chambre nationale de commerce

**CNMA** : caisse national de mutualité agricole

**DAS** : domaine agricole socialiste

**DRC** : délai de la récupération du capital

**FNDRA** : fond national de développement et régulation agraire

**FNDIA** : fond national de développement d'investissement agricole

**FNRA** : fond national de la révolution agraire

**FNRPA** : fond national de régulation de la production agricole

**FRN** : fond de roulement net

**FRNG** : fond de roulement net global

**IBS** : impôt sur bénéfice de la société

**IRG** : impôt sur le revenu global

**IP** : indice de profitabilité

**MADR** : ministre d'agriculture et de développement rural

**ONS** : office national des statistiques

**ONRA** : office national de la réforme agraire

**ONTA** : office national des terres agricole

**PNDA** : programme national de développement agricole

**PNDAR**: plan national de développement agricole er rural

**PNRA** : plan national régulation agraire

**PNR** : prêt non rémunéré

**RA** : révolution agraine

**ROI** : ratio de retour sur l'investissement

**SARL** : sociétés à Responsabilité Limitée

**SPA** : Sociétés par Actions

**SCA** : sociétés en Commandites par Actions

**SCF** : système comptable financier

**SNMG** : salaire national minimum garanti

**TAP** : taxe sur l'activité professionnelle

**TVA** : taxe sur valeur ajouté

**VNC** : valeur nette comptable

**VRI** : valeur résiduelle des investissements.



# Liste des tableaux

## Liste des tableaux

<b>Tableau N°01</b> : la valeur de l'investissement .....	28
<b>Tableau N°02</b> : plan d'amortissement.....	28
<b>Tableau N°03</b> : la variation du BFR .....	29
<b>Tableau N°04</b> : la méthode de calcul de la CAF.....	30
<b>Tableau N°05</b> : élaboration des flux net de trésorerie .....	31
<b>Tableau n°06</b> : méthode soustractive de calcul de la CAF .....	37
<b>Tableau n°07</b> : méthode additive le calcul de la CAF .....	38
<b>Tableau N°08</b> : la répartition des superficies de l'époque faisait une distinction entre exploitant européens et algériens .....	77
<b>Tableau N°09</b> : la production et les rendements des fourrages(Qx) .....	84
<b>Tableau N°10</b> : la production et les rendements des arboricultures.....	86
<b>Tableau N°11</b> : la production et les rendements de viticulture.....	87

## **Liste** des schémas et des figures

## Listes des schémas et des figures

<b>Schéma N°01</b> : les différents types d'investissement selon l'aspect comptable .....	16.
<b>Schéma N°02</b> : les sources de financements .....	34
<b>Figure N° 01</b> : la VAN en fonction du taux d'actualisation.....	36
<b>Figure N°02</b> : Evolution du taux d'accroissement en volume (en %) de la production agricole sur la période .....	82
<b>Figure°03</b> Répartition de la production réalisée par espèce de céréale (Qx/h) .....	84

# **Sommaire**

Liste des acronymes	
Liste des tableaux	
Liste des schémas et figure	
<b>Introduction générale</b> .....	<b>01</b>
<b>Chapitre 01 : Notion de base sur les projets d'investissements</b> .....	<b>05</b>
<b>Section 1</b> : Concepts fondamentaux sur l'investissement .....	<b>06</b>
<b>Section 2</b> : Evaluation financière d'un projet d'investissement.....	<b>14</b>
<b>Section 3</b> : les modalités de financement d'un projet d'investissements .....	<b>26</b>
<b>Chapitre 02: Le financement bancaire des investissements</b> .....	<b>45</b>
<b>Section 1</b> : Les modalités de financement bancaire.....	<b>46</b>
<b>Section 2</b> : Le montage d'un dossier de crédit d'investissement.....	<b>50</b>
<b>Section 3</b> : Les risques et les garanties d'un crédit d'investissement .....	<b>59</b>
<b>Chapitre 03 : l'évolution du secteur agricole et son financement</b> .....	<b>68</b>
<b>Section 1</b> : l'évolution de l'agriculture en Algérie .....	<b>70</b>
<b>Section 2</b> : le financement bancaire à l'agriculture.....	<b>85</b>
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>99</b>
<b>Bibliographique</b> .....	<b>105</b>
<b>Table des matières</b>	

# **Introduction Générale**

# Introduction générale

---

En cette nouvelle ère marquée par la mondialisation, l'entreprise demeure l'un des principaux agents économique, porteuse de biens publics, assurant la croissance économique des pays. Cette entité économique et juridique dont la principale fonction est la production des biens et services marchands doit exploiter les ressources qu'elle dispose de manière efficiente et optimale afin de répondre à ses besoins de financements.

La banque assure un rôle prépondérant dans l'économie d'un pays. Sa matière première est incontestablement les capitaux, ou tout simplement l'argent. Elle collecte des fonds des agents économiques disposant d'un excédant, pour financer les besoins de l'économie. Le besoin de financements est exprimé généralement par les entreprises qui représentent le noyau de l'activité économique.

L'entreprise dans son cycle de vie a besoin de capitaux afin d'acquérir de nouveaux moyens de production pour assurer, aussi bien sa création que sa pérennité. Les capitaux requis pour ces acquisitions sont si importants que, le plus souvent, les apports des actionnaires (l'autofinancement) de l'entreprise sont insuffisants pour y faire face.

Ainsi, l'entreprise a besoin de recourir à l'emprunt bancaire pour réaliser son projet par ailleurs, après certaines années d'activités. Compte tenu de l'usure de ces outils de production, l'entreprise aura également besoin de capitaux stable pour renouveler ses moyens de production.

Au surplus, porter à la rapidité et à la fréquence avec laquelle apparaissent la nouvelle technologie, l'entité doit, aussi assurer des capitaux de longue durée pour s'adapter et se moderniser étant donné que l'utilisation des technique dans les économies pour la survie de l'entreprise tant sur le plan industriel que commercial.

La nature de longue relation qui existe entre l'entreprise et la banque. Cette dernière (la banque) consiste le financement des investissements de l'entité qu'elle remboursera, généralement, avec des intérêts et bénéfices annuels que générera son activité, néanmoins, si l'activité de crédit est vitale pour le fonctionnement de l'économie, voire pour la survie des entreprises, elles présentent également des risques de ne pas rembourser pour la banque.

La crainte, doute, l'incompréhension et le risque cataractèrent le vocabulaire le comportement qui revient à l'évocation des banques et banquiers. Dans une économie plus modernisé. Les



## Introduction générale

---

établissements des crédits autrement dit les banques sont exposées à des nombreux risques en particulier les risques ceux liés à l'octroi de crédit, lesquels à défaut de les contrôler et prendre les mesures et l'anticipation aux résultats futurs, et les mettent face à des probabilités de non remboursements ou exactement à la perte totale des montants engagés.

Toute cette tension entre les deux agents économique l'entreprise et la banque n'est pas démentie par les analystes de l'activité bancaire, mais ils montrent que le processus d'analyse de crédit comprend plusieurs phases et étapes d'étude plus classifiées et importante en termes de qualification du risque du client est l'étude de son dossier de crédit, et dans le même chemin et même ordre on peut arriver à résumer la qualité de cette entreprise est une étape capitale dans sa décision de lui accorder l'octroi de ce crédit et d'être financé. Toutefois toute une étude faite et tous les éléments liés à la demande de crédit en été prise en connaissance, le banquier saura si le client peut bénéficier ainsi de ce crédit ou non ce montant capital ou cette étude se termine l'analyse de risque en vue d'octroyer le crédit.

Cependant, octroyer un crédit c'est croire en une personne, en un projet et à une réussite avenir. C'est plus risquer de se tomber sur les points. Le métier de base d'un établissement de crédit, le risque de crédit réside au cœur des préoccupations bancaires sans oublier que les aspects qui sont la viabilité et la performance des établissements des crédits résident dans la qualité des crédits octroyés. .

L'accès aux crédits bancaires est donc une condition essentielle de développement des secteurs d'activités, les banques de son rôle occupent une place primordiale dans le financement de ces secteurs ; en Algérie le secteur agricole ces dernières années connaît une nouvelle impulsion dans un contexte où la « dépolitisation » de l'acte agricole et la réhabilitation de sa dimension Economique et Sociale sont apparues nécessaires afin d'adapter l'agriculture à un environnement national et international en évolution constante, dans un cadre stratégique reposant sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles. L'agriculture est non seulement essentielle pour assurer la sécurité alimentaire de la population d'un pays, mais aussi à apporter un soutien important au développement économique, c'est pour cela l'Etat algérienne a mis en œuvre des banques spécialisées dans le financement de ce secteur tels que la BADR, cette dernière assure grâce à ses crédits accordés l'évolution de la production agricole.

# Introduction générale

---

## 1-La problématique

Dans le cadre du financement des projets d'investissement, il est intéressant d'étudier les différentes analyses et d'évaluation par les établissements financiers en vue d'octroi de crédits.

Notre problématique ainsi s'objecte autour de la question principale :

**Quel est l'intérêt d'une évaluation d'un projet d'investissement en particulier investissement agricole ? Et quels sont les critères à prendre en considération pour que la banque valide son financement ?**

Cette question centrale soulève des questions secondaires qui sont :

- Comment évaluer un projet d'investissement avant de le réaliser ? et quels sont les critères d'évaluation d'un projet d'investissement ?
- Comment la banque effectue-elle une évaluation financière d'un crédit d'investissement ?
- Quelles sont les étapes d'études d'un projet d'investissement ?
- Quelles sont les contraintes du financement du secteur agricole en Algérie ?

## 2- Les hypothèses de notre recherche

- L'évaluation financière des projets est une procédure fortement sollicité par les banques et les entreprises.
- Le financement bancaire d'un projet d'investissement se fait une fois sa rentabilité est confirmé (vérifié).
- Le financement de l'investissement est basé sur les étapes d'études différentes qui tranchent sur le refus ou l'accord du crédit bancaire.

## 3- Méthodologie de la recherche

Une démarche théorique basée sur une revue de littérature, la lecture des ouvrages, documents, thèses, mémoires, revus, articles et sites web relatif au travail de recherche. Le projet de fin d'études et le stage de fin d'études recouvrent une même réalité il s'agit d'une période déterminée durant laquelle l'étudiant rejoint une entreprise afin de réaliser un projet cette année était si spéciale que nous n'avons pas fait de stage à cause de la pandémie Covide-19. Le stage c'est l'occasion d'observer des professionnel en situation, de découvrir certains aspects que nous ignorons d'une profession, il sert à consolider la formation théorique, et fait progresser les connaissances scientifique ou techniques

# Introduction générale

---

## 4- La structure de travail

Afin de mener à bien notre recherche nous avons structuré notre travail comme suit :

Le premier chapitre cette partie de notre étude sera consacré sur les notions de base sur les projets d'investissement en mettant en évidence quelques définitions et concepts de base relatifs à un projet d'investissement ainsi que l'évaluation financière d'un projet d'investissement et à la fin les modalités de financement d'un projet d'investissement.

Le financement bancaire, fera l'objet du second chapitre, nous essayons de faire sur les modalités du financement bancaire, le montage d'un dossier de crédit d'investissement, ainsi les risques et les garanties d'un crédit d'investissement.

Le troisième chapitre de notre travail est consacré à la présentation de l'évolution du secteur agricole en Algérie dès l'indépendance à nos jours et son financement.

L'étude du cas. En sue, on met en exergue que vue la crise sanitaire vécu durant le confinement coronaire on malheureusement notre stage a été annulé, et à cause de cette épidémie la structure de nos chapitres est devenue très courte c'est pour cela qu'on a consacré notre chapitre trois à l'évolution du secteur agricole et son financement ainsi que les contraintes que surmontent nos agricultures afin de financer leurs exploitations, qui a pris la place du cas pratique afin que nous ayons une recherche macroéconomique le sujet.

# *Chapitre I*

## Notions de base sur les projets d'investissements

---

L'investissement est un facteur vital duquel dépend la création des richesses dans l'économie. Considéré comme un pari sur l'avenir d'une entreprise, il traduit à la fois un risque et une confiance qui entraîne des dépenses certaines pour des gains futurs incertains.

La décision d'investir naît de la nécessité ou de l'intérêt de réaliser un investissement, a pour plusieurs objectifs (il peut s'agir de remplacer un équipement défectueux, d'accroître la capacité de production afin de répondre à l'augmentation de la demande...Etc.).

Alors notre premier chapitre introduira les notions de base sur l'investissement, après évaluation financière d'un projet d'investissement, Ainsi, nous allons présenter les différents critères de l'étude financière d'un projet d'investissement. Et enfin ces différentes classification dont les sources de financement.

### **Section1 : concepts fondamentaux sur l'investissement**

L'investissement est un acte indispensable pour l'activité de chaque entreprise, et pour cela il est souhaitable de définir cet élément ainsi que de rassembler les notions ayant un rapport avec.

#### **Définition, typologie, caractéristiques et risques de l'investissement :**

Avant d'exposer les typologies et les risques d'un projet d'investissement nous commençons à définir ce dernier.

##### **1.1 Définition de l'investissement :**

L'investissement est une opération réalisée par l'agent économique dans le but d'obtenir des biens de production tels que (machines, bâtiments...). Pour l'entreprise l'investissement est une dépense destinée à accroître son potentiel productif. Il ne faut donc pas confondre un investissement comme une consommation intermédiaire.<sup>1</sup>

Ainsi pour l'entreprise l'investissement est un engagement de fonds destiné à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles dans le but d'obtenir des bénéfices futurs.<sup>2</sup>

Nous Distinguons trois notions principales :

---

<sup>1</sup> Capul Jean Yves « l'économie et les sciences sociales de A à Z » édition Hatier PARIS, France, 2004, P164.

<sup>2</sup> Khemici CHIHA « finance d'entreprise approche stratégique » EDITION HOUMA, ALGER 2012 P136.

**1.1.1 Notion financière :**

Pour le financier, l'investissement est une immobilisation de capital qui produit des revenus à long terme et qui doit à ce titre être financée par des capitaux permanents (capitaux propre ou emprunt à long terme)<sup>3</sup>.

**1.1.2 Notion économique :**

Pour les économistes, un investissement est une dépense immédiate destinée à augmenter, à long terme la richesse de celui qui l'engage. Dans une entreprise, un investissement sert à augmenter la productivité (investir dans des machines supplémentaire ou des machine plus efficace), à gagner du temps (investir dans un logiciel d'automatisation des taches). Avant d'engager ce type de dépense, les entreprises anticipent le retour sur l'investissement à l'aide du ratio **ROI (return of invest)**<sup>4</sup> :

**ROI= [(gain de l'investissement – cout de l'investissement)/cout de l'investissement]\*100.**

Le retour sur l'investissement est une donnée essentielle pour choisir entre différents projet et ainsi déterminer lequel rapportera plus d'argent par rapportera aux montants initiaux investis.

**1.1.3 Notion comptable :**

Le comptable analyse l'investissement comme une affaire de bilan. Cet investissement représente des acquisitions peut être aussi des achats de l'entreprise inscrite dans son actifs. Elle concerne les comptes de la classe 2 du système comptable financier SCF.

Elle englobe :

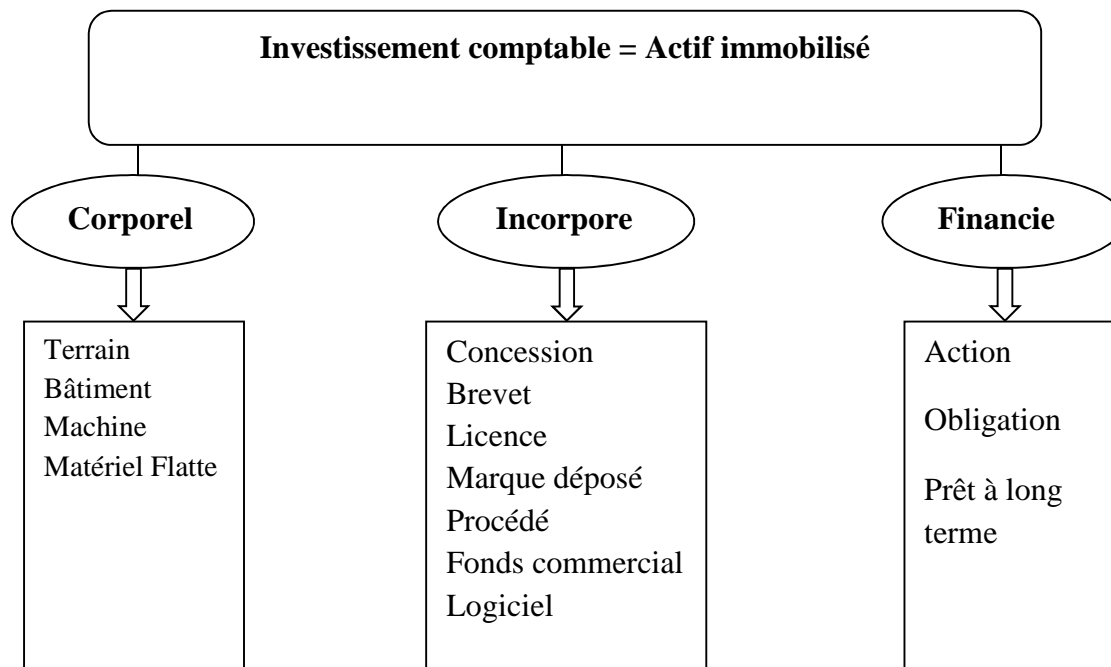
- **Les immobilisations incorporelles ;**
- **Les immobilisations corporelles ;**
- **Les immobilisations financière<sup>5</sup>.**

---

<sup>3</sup> D. Ogien, Maxi Fiches de Gestion financière de l'entreprise, 4eme édition, Paris, 2008, page 105

<sup>4</sup> <https://www.l-expert-comptable.com/a/529709-qu-est-ce-qu-un-investissement.html> consulter le 01/06/2020.

<sup>5</sup> H. HUTIN, « Toute la finance d'entreprise », Edition d'organisation, 2ème Edition, paris 1998, page289.

**Schéma N°01:** Les différents types d'investissement selon l'aspect comptable.

**Source** : TAVERDET-POPIOLEK, Guide du choix d'investissement, édition d'organisation, paris, 2006, page 02.

La comptabilité d'entreprise, désire asseoir l'amortissement ; sera donc en principe considérée comme investissement toute opération susceptible de lui donner naissance ce qui laisse échapper, entre autre les investissements immatériels<sup>6</sup>.

## 1.2 Les typologies de l'investissement :

Les différents types d'investissement peuvent être classés selon leur nature, selon leurs objectifs ou leurs stratégies.

### 1.2.1 Les investissements par nature :

On distingue les investissements incorporels, les investissements corporels et les investissements financiers. Cette classification par nature est celui retenu par le plan comptable général de 1982.

<sup>6</sup> YAN gaillard ; GUY thuillier, qu'est-ce qu'un investissement ? ; Revue économique ; paris 1968. Page02.

---

➤ **Les investissements incorporels :**

Ce sont des investissements immatériels qui correspondent à l'acquisition de moyen non physique de développement tels que recherches, brevets, fonds de commerce, logiciels. Leur part dans les dépenses d'investissements et de plus en plus importante.<sup>7</sup>

➤ **Les investissements corporels :**

Ce sont des investissements matériels susceptibles de maintenir ou d'accroître le potentiel de production. Ils peuvent être immobiliers (terrains, construction...) ou mobiliers (machine, équipements, mobiliers, matériels de transport...)<sup>8</sup>.

➤ **Les investissements financiers :**

Ils correspondent par exemple aux pris de participation dans le capital d'autres entreprises, ou aux placements d'excédents de trésorerie sous forme de placements.<sup>9</sup>

### 1.2.2 Les investissements selon l'objectif :

On trouve dans cette catégorie d'investissements<sup>10</sup> :

➤ **les investissements de remplacement ou de renouvellement :**

Ces investissements ont pour objet de maintenir à l'identique le potentiel de production, de substituer des équipements neufs à des équipements usés ou obsolètes.

➤ **Les investissements de modernisation :**

Ces investissements se combinent avec les investissements de la première catégorie par le complément d'un apport technologique par exemple.

➤ **Les investissements de productivité :**

Ils sont pour objectif essentiel la maîtrise des coûts de production.

---

<sup>7</sup> Jean-louis Amelon « l'essentiel à connaître en gestion financière » 3eme édition MAXIMA, PARIS, 2002, P206.

<sup>8</sup> I Jean-Louis Amelon ,dem, p206

<sup>9</sup> Jean-Louis Amelon ,op.cit p206

<sup>10</sup> Khemici CHIHA op. cit p 137.



➤ **Les investissements d'expansion**

Ces investissements visent à accroître les capacités de production.

➤ **Les investissements d'innovation :**

Ils visent l'acquisition de nouvelles technologies pour fabriquer et vendre des produits nouveaux sur des marchés actuels ou nouveaux.

**1.2.3 Les investissements selon la stratégie :**

Parmi les investissements stratégiques,<sup>11</sup> on trouve :

➤ **Les investissements défensifs :**

Ils permettent à l'entreprise de maintenir sa position concurrentielle dans un marché caractérisé par une intensification de la concurrence (intégration verticale).

➤ **Les investissements offensifs :**

Ils permettent à l'entreprise d'avoir de nouvelles parts de marché et un positionnement stratégique par rapport à concurrents.

➤ **Les investissements de diversification :**

Ces investissements visent la diversification d'activité de l'entreprise (stratégie de diversification).

**1.3 Caractéristiques d'un projet d'investissement**

L'investissement présente trois caractéristiques, la durée de vie, le risque lié au futur et la notion de rendement et d'efficacité<sup>12</sup>.

➤ **La durée de vie :** est la période durant laquelle le projet génère des flux de trésorerie.

➤ **Le risque lié à l'investissement :** un investissement est réalisé pour permettre d'atteindre un objectif dans le futur. Il y a une sortie de fonds certaine dans le présent mais il y a un risque pour que l'objectif visé ne soit pas complètement atteint, les

---

<sup>11</sup> Khemici CHIHA op. cit p 138.

<sup>12</sup> Cours madame AYAD « évaluation financière des entreprises L3 », 2017.

---

résultats attendus sont des variables aléatoires qui dépendent de variables internes et externes au projet.

- **Rendement et efficacité** : le rendement et l'efficacité d'un investissement se mesure en termes de compensation entre les sorties de fonds et les flux financiers positifs espérés. Un investissement est alors rentable si les rentrées de fonds sont supérieures aux sorties.

#### **1.4 Définition d'un projet d'investissement :**

Le terme projet fait l'objet d'une utilisation fréquente. Partons d'une définition étymologique.

Un projet est un ensemble d'investissement qui doit être achevé pour avoir une valeur réelle pour l'exploitation et ne contient pas de sous ensemble ayant cette propriété<sup>13</sup>.

Un projet d'investissement représente l'acquisition d'un ensemble d'immobilisation, qui nous permet de réaliser un objectif ou une activité à la fin de son et sa réalisation. Il correspond une dépense immédiate dont on attend des profils. Ces bénéfices, qui ne sont pas certains, peuvent s'obtenir sur le court, moyen ou long terme<sup>14</sup>.

#### **1.5 Les risques d'un projet d'investissement :**

Les risques existent a tous les niveaux au sein d'un projet ou de son environnement qui peuvent être présents en plusieurs formes.

##### **1.5.1 Définition :**

Le risque est omniprésent dans toute élaboration d'un projet. Le mot risque peut se définir comme : « toute situation dans laquelle les flux de trésorerie qui lui sont associés ne sont pas connus avec certitude. Le risque est un fait particulier connu par expérience pour le quel joue la loi de grands nombres et la probabilité que se fait se réalise est donc connu».L'analyse des risques est la méthode qui permet l'étude des problèmes posés par l'incertitude future des résultats attendus d'un ou plusieurs projet d'investissement.

Le risque ne peut donc se calculer que dans un univers probabilisable .Mais en contrepartie, il peut être mesuré avec précision de la performance.

---

<sup>13</sup> STENGEL, le choix des investissements dans une économie incertaine ; édition entreprise moderne, paris 1977 ; P20.

<sup>14</sup> HOUDAYER R, Evaluation financière de projet, paris, 2eme édition, page8.

**1.5.2 Typologiques des risques d'un projet d'investissement:**

En évaluation d'un projet d'investissement, les risques<sup>15</sup> encourus sont différents selon que l'on est en phase d'élaboration d'exécution

**1.5.2.1 Risque encourus en phase d'élaboration d'un projet :**

Durant cette phase, le responsable et son équipe définisse le travail à exécuter et des ressources nécessaires à mettre en œuvre à cet effet. Ce travail doit être conditionné par des facteurs internes et externes au projet.

Le risque en phase d'élaboration est au nombre de trois (3) à savoir

**➤ Imprécision des taches :**

Lors des études préliminaires, l'information manipulée ne peut pas être toujours très précises sur un certain nombre de caractéristiques fondamentales. Ceux-ci peuvent être causés par :

- L'existence des taches futures dont le contenu exacte dépend des décisions à prendre dans le cadre de taches plus précoces qui n'ont pas été encore exécutées.
- L'existence de plusieurs scénarios techniques possibles entre lesquels l'analyse hésite à trancher.
- Une absence de connaissance du travail à exécuter liée à une absence d'expériences antérieures.

**➤ Incohérence des cahiers de charges d'un projet :**

C'est dans les cahiers de charges que nous spécifions des objectifs principaux et les moyens y relatifs. Apriori, rien ne garantit la cohérence entre les objectifs et les moyens qui ne peuvent que résulter d'un processus itératif entre les différentes parties prenantes d'un projet.

Par ailleurs, nous savons que d'un côté, les bailleurs de fonds d'un projet sont tentés d'abuser de leur position pour limiter excessivement les moyens par rapport aux objectifs assignés. De l'autre côté, les responsables de l'exécution des taches veulent garder une marge de manœuvre pour se prémunir contre l'éventuelle difficulté et pour tenir des engagements pour lesquels ils seront jugés.

---

<sup>15</sup> J.Brouillard. le risque dans l'investissement, In : [url//http://www.mesfinances.com/monseuilderisque/chroniques/brouillard\\_reduire\\_risque.html](http://www.mesfinances.com/monseuilderisque/chroniques/brouillard_reduire_risque.html). Date de consultation : 17/06/2001

---

Les causes possibles de la non cohérence entre les objectifs fixés et les moyens sont notamment :

- Le budget affecté au projet est insuffisant ;
- Les performances techniques des ressources sont surestimées ;
- Les spécifications de qualité retenue sont trop ambitieuses ;
- La durée minimale d'un projet ...etc.

➤ **Manque de maîtrise du processus de suivis de projet :**

Les procédures de suivis de l'exécution du projet peuvent accroître ou atténuer certains risques.

L'absence ou l'inadéquation des procédures formelles conduise à une détection tardive des problèmes ou de livrables.

**1.5.2.2 Risque encourus en phase d'exécution d'un projet<sup>16</sup> :**

Durant la phase d'exécution d'un projet l'événement défavorable (qui sont prévues ou non) peuvent se présenter et handicapent la réalisation des objectifs fixés en avance. Nous avons le risque de détection tardive, le risque de diagnostic erroné et le risque de réponses inappropriées<sup>17</sup>.

➤ **Risque de détection tardive :**

Les éléments suivants sont des provenances de ce type de risque.

- L'information externe relative à l'environnement techno-économique et relativement aisée mais souvent coûteuse ;
- L'information interne nécessaire et généralement disponible mais rarement sous la bonne forme, le bon support et au bon endroit.

---

<sup>16</sup> J.Brouillard. le risque dans l'investissement, In : [url//http://www.mesfinances.com/monseuilderisque/chroniques/brouillard\\_reduire\\_risque.html](http://www.mesfinances.com/monseuilderisque/chroniques/brouillard_reduire_risque.html). Date de consultation : 17/06/2001

**➤ Risque de diagnostic erroné :**

Le problème peut être sur estimé ou sous-estimé suite à une analyse de l'information, mais très souvent, l'erreur de diagnostic porte sur l'interprétation des faits. Il est évident qu'un diagnostic erroné a toutes les chances de conduire à une réponse inappropriée mais un bon diagnostic n'appelle pas nécessairement des réponses appropriées.

**2 Section 2 : évaluation financière d'un projet d'investissement.**

L'évaluation d'un projet consiste à effectuer des études et analyses pour chaque projet, elle est une étape indispensable pour la réalisation d'un projet, c'est elle qui permet au décideur de savoir si le projet est viable ou non, toutefois, elle doit passer par les phases d'évaluation suivantes : étude technico-économique, étude technique, et étude financière

**2.1 1'études technico-économique du projet**

L'analyse technico-économique est un document qui reprend l'ensemble des éléments se rapportant au d'investissement, on citera notamment<sup>18</sup>

- La présentation générale du projet ;
- L'étude économique du projet ;
- L'étude technique du projet.

**2.1.1 La présentation générale du projet :**

Elle reprend les éléments suivant :

- Présentation de l'entreprise : forme juridique, capital social, siège social et la description de son activité ;
- Présentation des associés ;
- L'objet de l'investissement : il s'agit de l'extension renouvellement, ou projet de création avec des commentaires sur le capital de production avant et après réalisation de l'investissement ;
- La construction envisagée pour les équipements à acquérir ;
- Le mode de financement envisagé.

---

<sup>18</sup> LASARY F., évaluation et financement des projets, la collection de l'étudiant, édition DAREL OTHMANIA., ALGER 2007, P31.

---

**2.1.2 L'étude économique du projet :**

Cette étude se fonde sur l'opportunité économique du projet à travers l'étude de l'environnement ou il est appelé à évoluer.

Cette étude surtout, sur le produit ou la présentation du projet à travers l'étude du marché. Elle cherche à trouver des réponses à des questions suivantes :

- Quelle est la taille du marché et quel est son taux de développement ?
- Quelles sont les conditions générales de commercialisation du produit ?
- Quelle quantité peut-on envisager de produire et à quel prix ?
- Le processus d'analyse du marché comporte les rubriques suivantes :

**2.1.2.1 Le processus d'analyse du marché comporte les rubriques suivantes :**

- Analyse de la demande passée et présente ;
- Analyse de l'offre ;
- Analyse du choix de l'objectif de production,

Le responsable est attiré aussi sur la politique commerciale que va suivre l'entreprise, cette politique porte sur la nature de produit, son prix, sa qualité, la modalité de distributions et les éventuelles promotions.

L'étude du marché est une analyse qualitative et quantitative d'un marché, on peut dire l'offre et la demande réelles ou potentielles d'un produit ou d'un service afin d'élaborer des décisions commerciales.<sup>19</sup>

Le marché est un lieu de rencontre entre l'offre et la demande des biens et services ce lieu peut être réel ou fictif, il existe différents marchés en fonction de la nature de ce qui y est échangé.<sup>20</sup>

La connaissance du marché pour une entreprise consiste plus à produire ce qui peut être vendu, qu'à vendre ce qui a été produit, un projet productif a pour objectif de produire un bien ou un service destiné à être écoulé sur le marché, lieu de confrontation de l'offre et de la demande est le milieu dans lequel devra s'adapter en permanence. Une étude de marché repose sur trois principaux à savoir le produit, la demande et l'offre.

Cette étude permet l'estimation du chiffre d'affaire et la détermination des stratégies commerciales

---

<sup>19</sup> Lasary, op, cit, P 31

<sup>20</sup> Echoudemaison ( C D), dictionnaire d'économie et de gestion sociale, édition Nathan, Paris 1993.

**2.1.2.2 Identifications du produit**

La finalité de cette phase dans le cas d'un nouveau, est la définition complète du produit entendu comme l'expression de ses composantes :

- Un bien ou un service dont il faut déterminer les caractéristique propres : spécialité ou, niveau de qualité, gamme, présentation, finition, condition d'emploi ;
- Analyser son cycle de vie en le positionnant sur le marché et sa durée de vie durant laquelle restera vendable ;
- L'évaluateur doit s'intéresser à l'apport du produit et aux besoins auxquels il est destiné à satisfaire (gain de temps, de place, d'argent, besoin de sécurité, de confort et de nouveauté) ;
- Il doit aussi, s'intéresser à un marché réel (prix de vente et de modalité de distribution).

**2.1.2.3 L'étude de la demande**

L'analyse de la demande à travers le temps consiste à analyser son évolution passée, de son niveau actuel et de déterminer ses tendances, qui permettent à comprendre le comportement du consommateur, l'adaptation du produit au marché et à la concurrence. Cette analyse s'intéresse également à l'aspect quantitatif portant sur les ventes, les couts de production et les prix.

Il est important de bien définir la clientèle potentielle de l'entreprise et d'étudier dans ses moindres détails afin de pouvoir apprécier le volume et la qualité de la demande.

**2.1.2.4 L'étude de l'offre**

L'analyse de l'offre consiste à étudier en détail ce que proposent déjà les concurrents sur le marché, il est impératif d'analyser les atouts des concurrents directs (même produit) et indirects (produit de substitution), d'étudier la provenance de cette concurrent (locale ou étrangère, légale ou déloyale...) et de suivre son évolution passée afin de pouvoir l'estimer à l'avenir. L'intérêt de s'informer sur l'offre, toute des décisions mercatique prend appui sur l'observation de la concurrence.

S'informer sur l'offre permet<sup>21</sup> :

- Maitriser les informations sur la concurrence au niveau d leur client, leurs produits, leurs stratégies commercial, leurs systèmes de production, leur type de distributeur, ...
- Toute décision mercatique prend appui sur l'observation de la concurrence.

---

<sup>21</sup> <http://www.mucbts.fr/2014/03/chapitre-9-analyse-de-loffre.html> consulter le 14/06/2020

**2.1.3 L'étude technique du projet**

L'analyse technique porte sur le processus de production, les caractéristiques des moyens de production, les besoins de l'entreprise, la localisation de l'unité de production.

**2.1.3.1 Le processus de production**

Les techniques peuvent, en générale choisir entre plusieurs procédés possible pour atteindre et déterminer un résultat. Dans de nombreux, le choix de Le processus de production sera dicté par des considérations technique ou économique évidentes à l'imposition de certaines matières premières.

**2.1.3.2 La capacité de production et effectif nécessaire :**

Après avoir déterminé le matériel, on se penche sur les capacités d'utilisation de ce matériel, pour dégager les capacités de production qui permettent la réalisation des chiffres d'affaire envisagés (CA), ainsi que l'effectif nécessaire en nombre et en qualité, notamment l'adaptation de l'effectif aux conditions de production de l'entreprise.

**2.1.3.3 La localisation géographique**

Celle-ci peut constituer un élément déterminant pour la réussite du projet. En effet, la localisation influe directement sur les conditions suivantes :

- les conditions techniques : l'existence de différentes commodités pour la réalisation du projet et pour l'exploitation, tel est le cas l'extension de réseaux routiers, électricité, eau, le climat...
- les conditions économiques : concernant la localisation par rapport au marché de produit fini de l'entreprise et les matières première.

**2.1.3.4 L'approvisionnement**

Les caractéristiques, les prix et surtout la disponibilité des matières premières doivent être déterminés pour faciliter leurs acquisitions et éviter les ruptures des stocks.

**2.1.3.5 Le cout de l'investissement**

La description du programme d'investissement doit porter sur l'ensemble des rubriques des doit être détaillée par la réalisation et ce qui reste à réaliser :

- les frais d'étude et d'engineering (étude de faisabilité, achat de licence et autre brevet ;...)
- les frais préliminaire ;
- le cout de terrain et des constructions ;
- le cout d'équipement (matériel de production, matériel auxiliaire, matériel roulant) ;



- les frais de transport et de douanes ainsi que les droits et taxes à payer ;
- les frais de montage, d'essais de mise en route ;
- les besoins en fond de roulement

**2.1.3.6 Planning de réalisation**

Le promoteur doit présenter un plan de réalisation envisagé, dans lequel il indiquera le délai nécessaire pour passer en phase d'exploitation.

En cas d'avis favorable, le banquier et le promoteur veillent à ce que le projet se réalise dans le délai prévu, dans des bonnes conditions car une erreur dans cette phase peut revenir fatale lors de l'exploitation.

**2.1.3.7 Le financement**

Le promoteur doit être indiqué la structure de financement qu'il envisage, il indique le montant de ses apports en numéraire et en natures, ainsi que toute autre ressource de financement qu'il envisage.

**2.2 L'étude financière du projet <sup>22</sup>****2.2.1 La notion de l'étude financière**

L'étude financière consiste à traduire, en termes financiers, tous les éléments réunis au cours des étapes abordées précédemment, notamment les informations recueillies lors de l'étude technico-économique, de l'étude technique, et à vérifier la viabilité de l'entreprise en projetant ces éléments sur une période pertinente et suffisamment lisible.

L'étude financière cherche à étudier un projet sur le plan financier en s'appuyant sur ses documents comptables et sur des informations économiques et financières relatives au projet ou à son secteur d'activité.

**2.2.1.1 L'importance de l'étude financière**

L'étude financière est à la fois importante tant pour le créateur du projet que pour ses éventuels interlocuteurs.

**2.2.1.2 Intérêt pour le créateur du projet**

Associer l'étude financière à la formation d'une demande de financement auprès d'une banque ou d'autres acteurs financiers.

---

<sup>22</sup> <https://aide-creation-entreprise.info/Etude-financiere-d-un-projet> consulter le 16/06/2020

**2.2.2 Etudier la faisabilité financière**

La faisabilité financière est une étape fondamentale de la création de projet. Cette notion en apparence très technique a pour objectif de mettre au point et de vérifier l'équilibre financier de tout bon projet de création.

La faisabilité peut être définie comme étant la capacité d'utiliser ou de traiter avec réussite. Le mot réussite donne ici tout son sens à l'analyse de faisabilité, comme outil de planification et de gestion de risque

**2.2.3 La démarche de l'étude financière**

Pour assurer un projet viable, une bonne étude financière est indispensable. Faire une étude financière d'un projet n'est pas cependant pas chose très aisée. Il est important de connaître les principaux axes sur lesquels doit reposer l'étude financière du projet. Nous allons donner quelque ligne sur la démarche d'une étude financière.

**2.2.3.1 Construction des échéanciers des flux de trésorerie**

La détermination des flux de trésorerie suit un schéma découlant de la nature et de l'intervention chronologique des flux <sup>23</sup> :

- Elaboration de l'échéancier des investissements.
- Elaboration d'un plan d'amortissement ;
- Détermination de la valeur résiduelle des investissements ;
- Détermination de BFR et ces variations ;
- Détermination de la CAF ;
- Détermination des flux nets de trésorerie.

**2.2.3.2 Elaboration de l'échéancier des investissements<sup>24</sup> :**

L'échéancier d'investissement représente un planning des dépenses d'investissement. Il regroupe toutes les rubriques rentrant dans le cadre du projet nouveau ou d'extension, il conviendra d'obtenir une estimation sur les différents couts, on peut citer :

- cout de terrain ; de génie civil, cout des équipements y compris les frais d'emballages, transport...etc., cout de stockage des matières et produit finis, frais d'étude, frais personnel, assurance et taxes, besoin en fonds de roulement.

---

<sup>23</sup>LASARY, op, cit, P 68.

<sup>24</sup> LASARY, op, cit, P 69

Sa présentation comme suit :

**Tableau N°01 : la valeur de l'investissement**

Rubrique	valeur en devise	Dépense locale	Dépense total
Investissement	-	-	-
.....	-	-	-
BFR	-	-	-
Total	-	-	-

Source: LASARY, opcit, p544

**2.2.3.3 Elaboration d'un plan d'amortissement**

On le fait pour la détermination de la dotation annuelle globale et la valeur résiduelle des investissements (VRI) au terme de la période d'exploitation du projet. la présentation du plan d'amortissement comme suite :

**Tableau N°02 : plan d'amortissement**

Rubrique	Valeur d'origine	Taux d'intérêt	Dotation annuelle	Total amortissement
Investissement	-	-	-	-
.....	-	-	-	-
.....	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-

Source: LASARY, op, cit, p70.

**2.2.3.4 Détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI)**

La VRI correspond à la notion de la valeur nette comptable (VNC) de la comptabilité générale. Elle présente la valeur théoriquement, réalisable des investissements après la fin du

projet. Le montant de la VRI est égal à la différence entre les montants des immobilisations et les montants déjà amortis.

$$\text{VRI} = \text{Total des immobilisations} - \text{Total des amortissements}$$

La VRI doit être ajouté au montant du cash-flow de la dernière année du projet engagé.

**2.2.3.5 Détermination de besoin en fond de roulement (BFR) et ses variations<sup>25</sup> :**

Le BFR résulte des décalages dans le temps entre les achats et les ventes. Il doit être financé en partie par le fond de roulement (FRN), correspond à la part de l'actif circulant qui ne peut pas être financé par les dettes à court terme et qui doit être financé par les capitaux permanents.

Il représente un fond de démarrage nécessaire au projet pour la prise en charge de certaine charge d'exploitation durant la période de démarrage du projet notamment les dépenses relatives à l'achat de matière première, au paiement des salaires... etc.

Le BFR ce calcul comme suit :

$$\text{BFR} = \text{Stock} - \text{créance} - \text{dettes à court terme (sauf les dettes financière)}.$$

- **La variation du BFR**

Il est en fonction du niveau de l'activité et il varie proportionnellement avec la variation du chiffre d'affaire réalisé. Cette variation du BFR d'une entreprise correspond à l'écart entre le montant du besoin en fond de roulement à l'année N+1 et celui de l'année N. la détermination de la variation du BFR n'est peut se faire par l'élaboration d'un tableau qui peut être comme suit :

**Tableau N°03 : la variation du BFR**

Désignation	1	2	.....	N
CA	-	-	-	-
%CA	-	-	-	-
Δ BFR	-	-	-	-

Source: LASARY, op, cit, P

<sup>25</sup> Merdan-ngattai-lan, étude de marché projet d'investissement, édition EL Harmattan, PARIS2009, P 299,300.

**2.2.3.6 Détermination de la capacité d'autofinancement<sup>26</sup> :**

La CAF est un surplus monétaire dégagé par l'activité d'exploitation. Elle résulte de la différence entre les produits encaissés par l'entreprise et les charge générées par son activité, autrement dit elle mesure les excédents de trésorerie

La CAF se détermine sur un tableau représenter comme suit :

**Tableau N°04** : la méthode de calcul de la CAF

**Source** : morguse, N, op, cit, P17.

période	1	2	.....	N
CA				
-Charge d'exploitation				
-dotation aux amortissements				
=résultat avant impôt				
-IBS				
+ dotation aux amortissements				
=CAF				

**2.2.3.7 Détermination des flux nets de trésorerie<sup>27</sup>**

Un flux net de trésorerie permet d'analyser la provenance du flux net de trésorerie d'une entreprise et sa variation d'une année à l'autre en mettant en lumière les opérations qui ont généré de ressources de trésorerie( les encaissements) et celle qui ont consommé de la trésorerie (les décaissements).

Les flux de trésorerie liée aux opérations de financements sont constitués par :

- Les ressources de financement +augmentation de capital, nouveau emprunts, ...
- Les décaissements (-) distribution de dividendes, remboursements d'emprunts,....
- Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est calculé en faisant la différence entre les flux d'encaissement et les flux décaissement.

<sup>26</sup> <https://www.manager-go.com/finance/capacite-autofinancement>. Consulter le 16/06/2020

<sup>27</sup> <https://www.petite-entreprise.net/P-3143-88-G1-flux-de-tresorerie-definition>. Consulter la 16/06/202

L'architecture du tableau des flux nets de trésorerie peut être présentée comme suite :

**Tableau N°05 :** élaboration des flux net de trésorerie

Désignation	Année 1	Année 2	.....	Année N
Encaissement		-	-	-
CAF	-	-	-	-
VR	-	-	-	-
Récupération du BFR	-	-	-	-
<b>Total1</b>	-	-	-	-
Décaissement	-	-	-	-
cout d'acquisition du bien	-	-	-	-
constitution du BFR	-	-	-	-
<b>Total 2</b>	-	-	-	-
<b>Flux Nets de Trésorerie= T1-T2</b>	-	-	-	-

LASARY, op, cit, P74

**2.2.3.8 Les critères d'évaluation d'un projet d'investissement**

Evaluer un projet d'investissement nécessite de recourir à des méthodes fondées sur des critères de mesure de rentabilité financière. En effet, même si ce n'est pas le seul aspect à analyser, c'est celui autour duquel se construire la décision qui débouche sur la sélection finale d'un projet.

Les critères les plus utilisées en matière de choix d'investissement sont les critères de la valeur actuelle nette, du taux interne de rentabilité, du délai de récupération des capitaux propres investis et de l'indice de profitabilité. Tous a la fois des critères :

**De rejet**, d'un projet si le critère ne satisfait pas aux obligations de seuil minimum fixé par le décideur.

**De sélection**, entre plusieurs projets sera retenu le projet présentant le meilleur résultat.

➤ **La valeur actuelle nette**

La valeur actuelle nette représente la différence entre la valeur actuelle des flux de trésorerie générée par l'investissement et le coût de l'investissement.

Dans la mesure où il faut actualiser les flux de trésorerie, il faut choisir le taux d'actualisation.

• **La détermination de taux d'actualisation**<sup>28</sup>

C'est le taux de rentabilité minimal exigé des capitaux de l'entreprise<sup>29</sup>. Si l'entreprise désire que l'investissement ne fasse pas baisser la rentabilité globale des capitaux investis.

- Le taux moyen du marché financier (ou d'un placement à long terme) si l'entreprise hésite entre faire un investissement-placement ou un placement financier : elle choisira l'investissement s'il rapporte plus que le placement.
- Le taux d'inflation si l'entreprise souhaite simplement récupérer sa mise en monnaie constante.

Pour calculer les cash-flows d'exploitation actualisés, il suffit de multiplier chaque cash-flow (CF) par le facteur d'actualisation  $(1+t)^{-n}$  qui est donné dans les tables financières. Le facteur d'actualisation  $(1+t)^{-n}$  est toujours inférieur à 1 et il diminue lorsque  $n$  augmente.

**Soit :**  $I_0$  = capital initialement investi ;

CF = cash-flows attendus sur  $n$  périodes ;

$t$  = taux d'actualisation ;

**VAN = -  $I_0$  + flux nets de trésorerie actualisés**

$$VAN = -I_0 + \sum_{i=1}^n CF(1+t)^{-i}$$

<sup>28</sup> Alin Coulaud, « gestion financière : analyse et décision », les éditions DEMOS, 1997, P178.

<sup>29</sup> Alin Coulaud, « gestion financière : analyse et décision », les éditions DEMOS, 1997, P178.

Entre plusieurs projets concurrents sera sélectionné celui qui présente la VAN la plus élevée au taux d'actualisation retenu. De ce fait, tout projet dont la VAN au taux d'actualisation retenu est négative sera rejeté.

➤ **Critères de l'indice de profitabilité**

L'indice de profitabilité mesure le profit induit par un dinar de capital investis. Il représente le rapporte entre la valeur actuelle des flux de trésorerie dégagés par l'investissement et le cout de l'investissement <sup>30</sup>

$$IP = \sum_{i=1}^n \frac{CF(1+t)^{-n} - I_0}{I_0} \quad \text{ou} \quad IP = VAN / I_0$$

Entre plusieurs projets concurrents sera retenu celui qui présente l'IP le plus élevé. De ce fait, tout projet dont l'indice de profitabilité est inférieur à 1 sera rejeté.

➤ **Le critère de délai de récupération du capital<sup>31</sup>**

Il correspond au délai au bout duquel, les flux de trésorerie générés par l'investissement permettant de rembourser le cout de l'investissement (capital investi). Ici, l'investissement est intéressant si les flux financière qu'il génère permettent de récupérer le plus rapidement possible le montant du capital investi.

$$DRC = I_0 / \sum CF$$

Entre plusieurs projets concurrents sera retenu celui qui présente le DRC le plus court. Tout projet dont le DRC est supérieur au délai maximum attendu sera rejeté.

➤ **Le critère de taux de rendement interne TRI<sup>32</sup>**

Le taux de rendement interne est le taux d'actualisation t pour lequel le total des valeurs actuelle des cash-flows d'exploitation d'un projet égal son capital investi. C'est donc le taux d'actualisation qui annule la valeur nette.

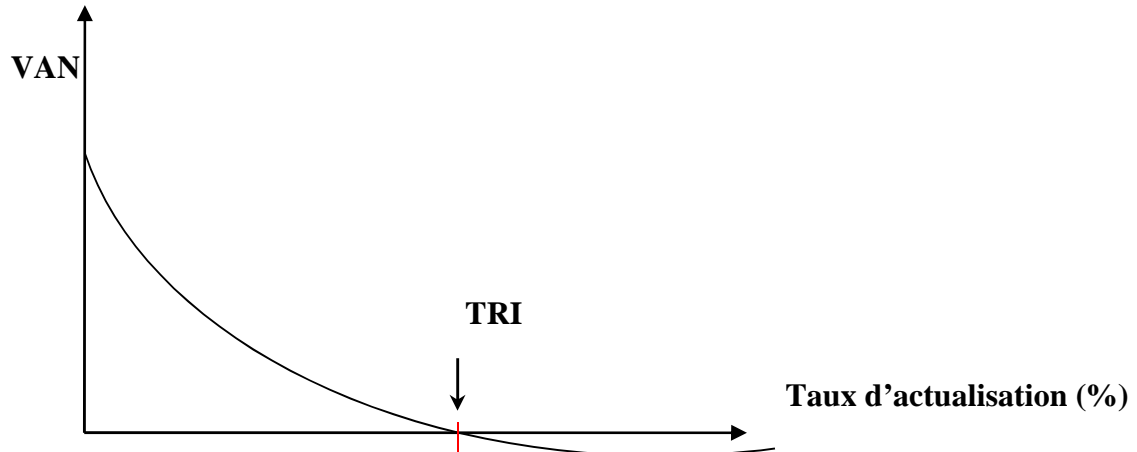
$$\sum_{i=1}^t CF(1+t)^{-n} - I_0 = 0$$

<sup>30</sup> [https://www.academia.edu/7667453/INGENIERIE\\_FINANCIERE](https://www.academia.edu/7667453/INGENIERIE_FINANCIERE) consulter le 17/06/2020

<sup>31</sup> Khemici CHIHA, op, cit, P142.

<sup>32</sup> Khemici CHIHA, op, cit, P146.



**Graphe N° 01** la VAN en fonction du taux d'actualisation

**Source :** denis morissette, op, cit, P124.

La figure représente la valeur actuelle d'un projet par une courbe décroissante, en fonction du taux d'actualisation, cette figure, le taux de rendement interne (TRI) est le taux pour lequel la courbe coupe l'axe horizontal.

Entre plusieurs projets concurrents sélectionné celui qui présente le TRI le plus élevé. Tout projet dont le TRI serait inférieur aux taux d'actualisation retenu sera rejet.

### 3 Section3 : les modalités de financement d'un projet d'investissement

Le mode de financement au sein d'une entreprise constitue un élément primordial pour toute organisation (entreprise) objective et qui veut garantir sa performance financière. Pour arriver à cette fin. Le pilotage de cette dernière suscite une contingence rationnelle des ressources en termes de bonne gestion pouvant permettre à l'entreprise d'optimiser sa gestion.

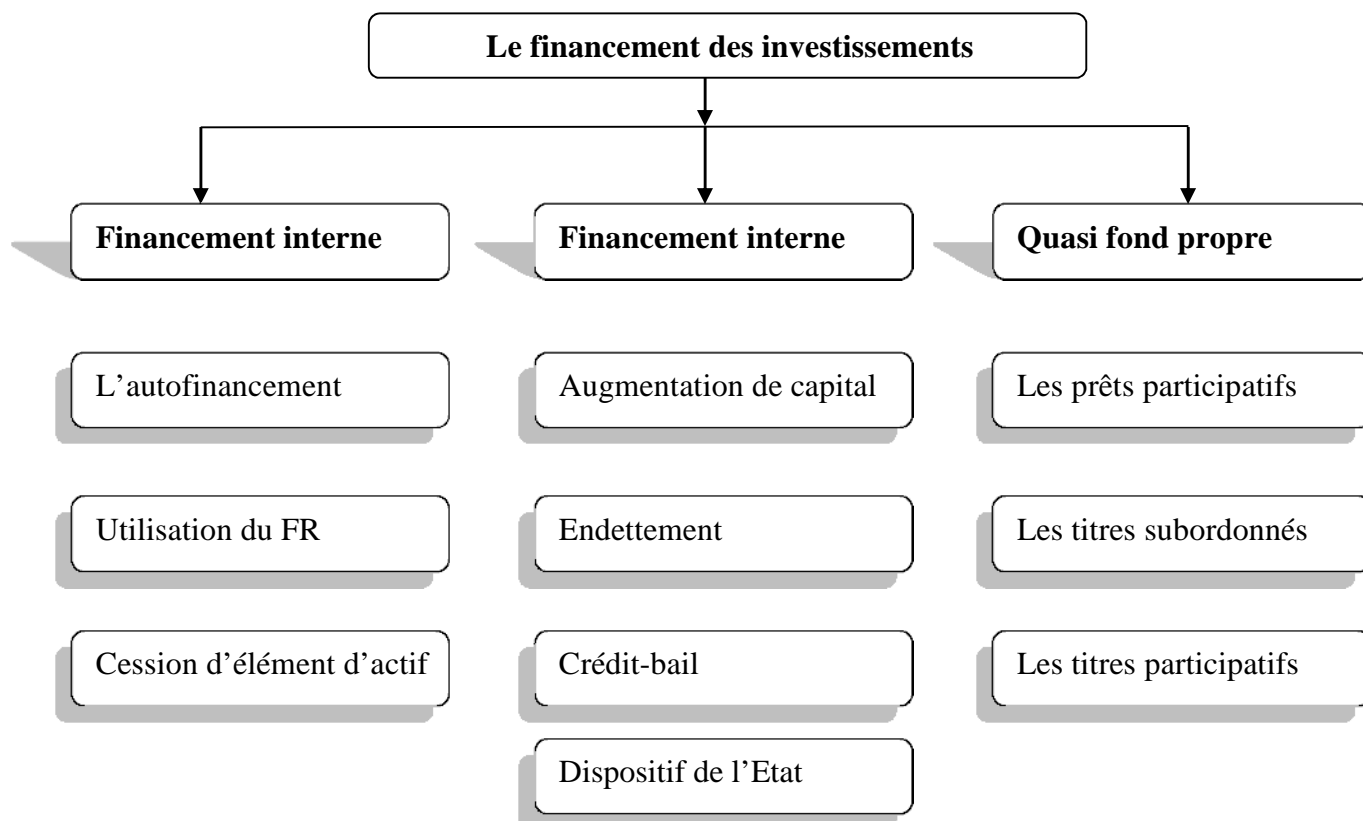
Depuis la phase de la création d'une entreprise, le développement et la croissance l'entreprise a toujours besoin de financement pour son exploitation, pour ce faire elle doit toujours opter pour un mode de financement permettant de garantir ou accroître son niveau de performance.

---

A cet effet l'entreprise doit faire un arbitrage pour opérer le choix de son mode de financement, soit financer ses investissements par les ressources interne, soit par les ressources externe, soit combiner les deux ressources selon une proportion bien choisie.

- **Le financement interne :** ici l'agent financier fait son opération par sa propre épargne. Il est représenté essentiellement.
  - L'autofinancement
  - L'utilisation de fond de roulement ;
  - Cession d'élément d'actif.
- **Le financement externe :** c'est le financement par lequel l'agent financier va faire appel à d'autres agents économiques et intermédiaires financiers pour financer son opération :
  - Augmentation du capital ;
  - Endettement ;
  - Endettement auprès des établissements de crédit
  - Emprunt obligataire
  - Crédit-bail ;
  - Financement par l'Etat.
- **Le quasi fond propre :** qui ce compte de
  - Les prêts participatifs ;
  - Les titres subordonnés ;
  - Les titres participatifs.

Schéma N°02 : les sources de financements



Source : élaboré par nous même à partir de l'ouvrage : A BOUGHABA op, cit, p154

### 3.1 Financement par interne

Les financements internes sont ceux qui sont dégagé par l'activité de l'entreprise. Un des grands moyens de s'autofinancer est de réinvestir une partie des bénéfices dégagés par l'entreprise, c'est-à-dire de mobiliser les ressources dues à l'activité de l'entreprise.

#### 3.1.1 L'autofinancement :

##### 3.1.1.1 Définition :

L'autofinancement est défini comme un surplus monétaire que l'entreprise tire de son activité d'exploitation et qui reste à sa disposition de façon plus en moins durable.

L'autofinancement représente l'épargne interne dégager par l'activité de l'entreprise et consacrée au financement de ses investissement sous déférentes formes (investissements de

remplacement maintien et investissement de croissance) où à l'enrichissement de ses fonds propres<sup>33</sup>.

Elle est peut être calculé par la méthode suivante :

<b>Autofinancement= capacité d'autofinancement- dividende</b>
---

**3.1.1.2 Les méthodes de calcul de la capacité de l'autofinancement :**

La capacité d'autofinancement est la ressource interne génère par les opérations enregistrées en recette et produits durant une période donnée. On le calcul comme suit :

- **la méthode soustractive<sup>34</sup> :**

La méthode soustractive explique la formation de la capacité d'autofinancement à partir de l'excédent brut d'exploitation où de l'insuffisance, qui s'obtient par différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de l'activité d'exploitation.

La CAF selon cette méthode soustractive ce calcule comme suit :

**Tableau n°06 :** méthode soustractive de calcul de la CAF :

+ Excédent (ou insuffisance) brute d'exploitation
+ Autres produits d'exploitation
- Autre charge d'exploitation
+/- Quotes-parts de résultat sur opération faite en commun
+ Produits financiers encaissables
+ Charges financières
+ Produits exceptionnels encaissables
- charges exceptionnelles décaissables
- participation des salariés aux résultats

<sup>33</sup> Khemici CHIHA op. cit p92.

<sup>34</sup> Cours monsieur HADHBI Fayssal ; Analyse financière ; L3 ; 2017.

- impôt sur le bénéfice
= CAF

Source : Charreaux, Finance d'entreprise, 2ème édition EMS, Paris, 2000, P 95.

▪ **la méthode additive**<sup>35</sup> :

La CAF selon cette méthode additive se calcule comme suit :

**Tableau n°07** : méthode additive le calcul de la CAF

Résultat net
+ Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions
- reprise sur amortissement, dépréciation et provisions
+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédées.
- Produit de cession d'éléments d'actif
- Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat
= CAF

Source : Isabelle Chambost et Thierry Cuyaubère, Gestion financière, 4ème édition Dunod, Paris, 2008, P 34

La CAF permet à l'entreprise de préserver son indépendance aussi il minimise le coût de l'investissement. Et le plus important il permet à cette entité sa capacité d'endettement (augmentation des capitaux propres).

**3.1.2 Utilisation du fond de roulement**<sup>36</sup> :

Le fond de roulement mesure les ressources dont l'entreprise dispose à moyen et long terme (hors chiffre d'affaire). Il est un indicateur de la solvabilité et de risque de cessation de paiement. Aussi appelé FRNG pour fond de roulement Net Global.

**Fond de roulement = actif réel net à moins d'un an – passif réel à moins d'un an**

<sup>35</sup> Cours monsieur HADHBI Fayssal ; Analyse financière ; L3 ; 2017.

<sup>36</sup> Cours HADHBI Fayssal, cours analyse financière L3, 2017.

**3.1.3 Cession d'éléments d'actif :**

Les cessions d'actifs<sup>37</sup> consistent à «récupérer aujourd'hui une somme de capitaux et se priver des flux financiers que l'on pourrait percevoir sur certaine durée ».

Les cessions d'actifs résultent d'opérations hors exploitation, elles consistent en :

- les cessions d'actifs industrielles et commerciaux
- les cessions d'actifs financier (titre et valeurs mobilières de placement).

**3.2 Le financement externe**

Le financement externe regroupe les moyens financiers qui ne provenant pas de l'activité même de l'entreprise. Elle les obtient en faisant appel soit à des membres de l'entreprise soit à des acteurs économiques extérieur.

**3.2.1 L'augmentation du capital:**

L'augmentation du capital<sup>38</sup> peut revêtir différentes formes qui n'ont pas toutes pour effets d'accroître les sources financières de l'entreprise.

**3.2.1.1 Augmentation du capital en numéraire :**

L'augmentation du capital en numéraire améliore la situation financière de l'entreprise par l'apport de ressources financières supplémentaires.

Le renforcements des capitaux propres améliore le fonds de roulement et conforte le crédit de l'entreprise à l'égard des tiers et tout particulièrement des prêteurs.

Si cette forme d'augmentation du capital n'apporte aucune liquidité additionnelle, elle accroît les moyens de productions de l'entreprise par l'apport d'actifs (terrains, immeubles,...).

**3.2.1.2 Augmentation du capital par incorporation de réserve :**

L'augmentation du capital par incorporation de réserve, de primes d'émissions, ou de bénéfices non affectés est neutre sur la structure financière de l'entreprise, puisqu' aucune liquidité additionnelle n'est apporté à l'entreprise. Il ya simplement modification à l'intérieur de la situation nette par transfert du poste de réserve au poste capital.

**3.2.1.3 Augmentation du capital par conversion de créances :**

L'opération consiste à convertir en action de créances détenues par des tiers de l'entreprise.

---

<sup>37</sup> koehl J « choix des investissements » édition DUNOD, PARIS, 2003, p111.

<sup>38</sup> J.L op.ct, P160

---

Elle ne génère pas de ressources nouvelles, mais elle entraîne la suppression de l'exigibilité de certaines créances.

**3.2.1.4 Augmentation du capital par fusion :**

Dans le cas de fusion une entreprise dite absorbante reçoit en rapport de la totalité des biens, créances et dettes d'une entreprise dite absorbée et en cas d'une cession les apports d'une entreprise dite ici l'entreprise démembrée sont reçus par deux ou plusieurs entreprises.

**3.2.2 Financement par endettement :**

C'est le type de financement dans lequel l'entreprise fait appel à des organismes particuliers pour régler son insuffisance aux fonds propres, il peut s'agir de prêts bancaires (classiques) ou emprunts obligataires<sup>39</sup>.

**3.2.2.1 Les emprunts auprès des établissements de crédit :**

Les établissements de crédit ont pour objet, la collecte des capitaux sur le marché financier auprès des agents à excédent de capitaux, pour les répartir ensuite sur ceux éprouvant des besoins de financement. Ces emprunts se caractérisent par les éléments suivants :

- Ils sont indivisibles, c'est d'ailleurs, pour cette raison qu'ils sont dits « indivis » ;
- Un échéancier de remboursement préalablement fixé ;
- Un taux d'intérêt nominal calculé sur le montant du capital non remboursé, dont le paiement intervient semestriellement dans la majorité des cas ;
- Une garantie réelle ;
- Des frais de réalisation à très faible montant.

**3.2.2.2 Financement par emprunt obligataire :**

Les emprunts obligataires<sup>40</sup> correspondent à l'émission des obligations, qui sont des titres de créance émis par l'entreprise, ils représentent des investissements quasiment sûrs pour les épargnants, elles sont de différentes sortes :

**▪ Obligations à taux fixe :**

Dont la rémunération se fait annuellement selon un taux défini au préalable, et le remboursement à la fin de la période.

---

<sup>39</sup> J.L op.ct, P165.

<sup>40</sup> J.L op.ct, P168.

- **Obligations à taux variable :**

La rémunération est calculée selon la valeur faciale, à travers un taux d'intérêt nominal. Son remboursement se fait également en fin de la période

- **Obligations convertible en action :**

Ces obligations confèrent à leurs titulaires le droit de leur convertir en action selon des conditions établies antérieurement. Leur taux d'intérêt est généralement inférieur à celui des autres obligations du fait qu'elles ont un aspect spéculatif.

- **obligations remboursables en action :**

Obligations représentant plus de risque, et leurs taux est proportionnellement avantageux, (considérées par des économistes comme étant des fonds propres).

### **3.2.2.3 Crédit-bail:**

Le crédit-bail<sup>41</sup> est un prêt particulier, différent d'un crédit classique. Il peut être associé à une promesse de vente à l'échéance du contrat. Il permet en effet à l'emprunteur de disposer d'un certain montant pour acquérir un bien. En tant que particulier il empruntera de certain montant de la part de sa banque pour acquérir un bien. Le remboursement de ce type de crédit ce fait tous les mois sur une durée par le créancier. Le montant et les mensualités sont négociés selon les moyens et les besoins du particulier.

- **Le crédit-bail mobilier**

Est donc une solution de financement<sup>42</sup> locatif liant un professionnel à un client. Le professionnel est appelé crédit-bailleur et le client crédit entrepreneur. Le crédit-bail est un mode de financement des investissements. C'est une location avec option d'achat. Et les biens loués sont tous considérées comme des immobilisations. En cas d'achat le particulier continue à utiliser le bien pour son entreprise. Et cette société peut donc utiliser le bien à l'usage professionnel.

---

<sup>41</sup> <https://www.tacotax.fr/guides/credit-consommation/le-credit-bail-definition-avantages-inconvenients> consulter le 03/06/2020

<sup>42</sup><https://www.tacotax.fr/guides/credit-consommation/le-credit-bail-definition-avantages-inconvenients> consulter le 03/06/2020.



---

---

- **Un crédit-bail immobilier :**

C'est l'organisme de crédit<sup>43</sup> choisie qui achète pour le compte de l'entreprise le bien immobilier nécessaire à son activité professionnelle. C'est cet organisme qui le loue pendant la durée du contrat, durée comprise généralement entre 8 et 15 ans.

### **3.2.2.4 Le financement par l'Etat :**

Ce sont généralement des subventions fait par l'Etat, ou autre organisme public, il existe de nombreuses aides et structures ont été mises en place afin de financer le nouvel entrepreneur, ANSEJ, ANDI, ANGEM, des noms inconnus il y a encore dix ans font maintenant partie du vocabulaire des créateurs de projets.

- **Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ):**

Le dispositif ANSEJ<sup>44</sup> accorde des aides financières et des avantages fiscaux, dans le cadre d'un projet de création ou d'extension de micro-entreprise. Les prêts accordés dans le cadre de ce dispositif concernent les catégories de citoyens âgés entre 19 et 35 ans. L'âge du gérant pourra être porté à 40 ans lorsque l'investissement génère au moins 03 emplois permanents. Le montant de l'investissement doit être Inférieur à 10 000 000 DA. Le seuil minimum des fonds propres dépend du montant de l'investissement, il est fixé comme suit :

- **Niveau 1** : 1% lorsque le montant de l'investissement  $\leq$  5 millions DA
- **Niveau 2** : 2% lorsque le montant de l'investissement est supérieur à 5 millions DA et inférieur ou égal à 10 millions DA

- ✓ **Avantages du dispositif ANSEJ :**

- **Avantages et aides liés à la phase réalisation :**

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre du projet.
- Franchise de la TVA pour les acquisitions des biens d'équipement et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

---

<sup>43</sup> <https://www.tacotax.fr/guides/credit-consommation/le-credit-bail-definition-avantages-inconvenients> consulter le 03/06/2020.

<sup>44</sup> <http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/254/DISPOSITIF-ANSEJ.html>

- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douanes pour les biens d'équipement importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.
- Un prêt non rémunéré (PNR) octroyé par l'ANSEJ et modulé selon le niveau de financement.
- Bonification des taux d'intérêt bancaires à 50 % en zones normales et 75 % en zones spécifiques.

Ces taux passent à 75 % en zones normales et 90 % en zones spécifiques quand l'activité est du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique ou la pêche.

▪ **Les avantages liés à la phase d'exploitation :**

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de construction pendant une période de (03) trois années ;
- Exonération totale de l'IBS, de l'IRG, du VF et de la TAP. pendant une période de (03) trois années.

La période d'exonération de trois (03) ans appliquée dans les autres zones est portée à six (06) années au niveau des zones spécifiques.

▪ **Les avantages et aides liés à la phase extension (Phase facultative) :**

- Franchise de la TVA pour les acquisitions des biens d'équipement et services directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douanes pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Un prêt non rémunéré (PNR) octroyé par l'ANSEJ et modulé selon le type et le niveau de financement.
- Bonification des taux d'intérêt bancaires à 50 % en zones normales et 75 % en zones spécifiques. Ces taux passent à 75 % en zones normales et 90 % en zones spécifiques quand l'activité est du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique ou la pêche.

---

➤ **L'Agence National de Gestion du Micro Crédit (ANGEM)**

L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédi<sup>45</sup>t, créée par le décret exécutif N°:04-14 du 22/01/2004, représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité.

Installation de la Direction Générale au mois d'Octobre 2004.L'Agence est représentée par un réseau de 49 Coordinations de Wilayas appuyées par des cellules d'accompagnement au niveau de 85 % des Daïras du pays.

Le micro crédit est un prêt qui est accordé à des catégories de citoyens âgés de plus de 18 ans, sans revenus et /ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.

Les dossiers des crédits bancaires sont traités par le système bancaire dans un délai n'excédant pas 02 mois, Le montant maximum de l'investissement est de 1.000.000 DA. Le seuil minimum des fonds propres dépend du montant de l'investissement, il est fixé comme suit :

- **1%** au titre de la création d'activité par l'acquisition de petit matériel et matières premières de démarrage. Ce seuil peut être ramené à 3% dans des conditions prévues par la réglementation.
- **0%** au titre de l'achat de matières premières.
- **Avantages accordés par le dispositif :**
  - **Un prêt non rémunéré :**
    - **29%** du cout global de l'activité au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité qui ne saurait dépasser 1.000.000 DA ;
    - **100%** du cout global, au titre de l'achat de matières premières, qui ne saurait dépasser 100.000 DA.
  - **Crédit bancaire :** son niveau est fixé à 70% du cout global de l'activité qui saurait dépasser 1.000.000 DA et ce au titre de la création d'activités l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité.
  - **Une bonification de taux d'intérêt :**

---

<sup>45</sup> [http://www.wilayadeblida.dz/direction/Dispos\\_AGM.html](http://www.wilayadeblida.dz/direction/Dispos_AGM.html)

- 
- Pour les crédits bancaires obtenus (80%, 95% du taux débiteur appliqué par les banques) ;
  - Les prêts non rémunérés et les bonifications des taux d'intérêt seront payés à partir du Fonds National de soutien au microcrédit (géré par l'agence nationale de gestion du micro crédit).
  - Un différé de 03 ans est accordé pour le remboursement du principal du crédit bancaire et un différé d'une année pour le paiement des intérêts.

➤ **Conditions d'éligibilités :**

- Etre âgé de 18 ans et plus
- Sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers
- Avoir une résidence fixe
- Posséder un savoir-faire ou une qualification avérée en relation avec l'activité projetée
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités
- Mobiliser un apport personnel de 3 à 5% du coût global de l'activité, selon les cas
- Au titre de l'achat de matières premières, mobiliser un apport de 10% du coût global, qui ne saurait dépasser les 30.000 DA
- Verser des cotisations au FGMMC pour les crédits bancaires
- S'engager à rembourser le montant du prêt et des intérêts à la banque et le prêt non rémunéré à l'ANGEM en fonction des échéanciers arrêtés.

➤ **La Caisse Nationale d'Assurance Chômage(CNAC) :**

Le dispositif de soutien aux chômeurs<sup>46</sup> promoteurs de projets d'activités âgés de 35 à 50 ans, a été mis en place par le décret présidentiel n°10-156 du 20 Juin 2010 et textes subséquents, pour favoriser la création d'activités de biens et / ou services à l'effet de promouvoir l'emploi et répondre aux attentes d'une tranche de la population des chômeurs touchés pour un grand nombre d'entre eux, par des compressions d'effectifs intervenues au cours des années 90, notamment..

---

<sup>46</sup> [http://www.wilayadeblida.dz/direction/Dispos\\_CNAC.html](http://www.wilayadeblida.dz/direction/Dispos_CNAC.html)

Les prêts accordés dans le cadre du dispositif CNAC concernent les catégories des citoyens chômeurs :

- Agée de 35 à 50 ans.
- Qui réside en Algérie.
- Inscrite auprès des services de l'agence nationale de l'emploi, depuis au moins 6 mois, comme demandeur d'emploi ou allocataire de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).
- N'occupant pas un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide.
- N'ayant pas bénéficié auparavant d'une aide publique au titre de la création d'activité.

Ces citoyens doivent également :

- Posséder une qualification professionnelle et/ou un savoir – faire en rapport avec l'activité envisagée.
- Ne pas avoir exercé une activité pour propre compte depuis au moins 12 mois.
- Etre en mesure de mobiliser un apport personnel, en numéraire ou en nature, à titre de contribution au montage financier de son projet.

➤ **Les avantages offerts par les dispositifs<sup>47</sup> :**

▪ **Les aides consenties par la CNAC :**

- un prêt non rémunéré (sans intérêts)
- Un accompagnement personnalisé, par un conseiller animateur, à travers :
  - Un conseil et une assistance dans le montage de votre projet.
  - Une assistance lors de votre passage devant le comité de sélection et de validation.
  - Un conseil et une assistance lors des phases de réalisation et de démarrage de votre projet.

▪ **Une bonification des taux d'intérêts liés au crédit bancaire :**

- les taux d'intérêts des crédits consentis par les banques sont bonifiés.

---

<sup>47</sup> [http://www.wilayadeblida.dz/direction/Dispos\\_CNAC.html](http://www.wilayadeblida.dz/direction/Dispos_CNAC.html)

- 
- Les taux de bonification sont modulés selon les secteurs d'activités et la zone où est réalisé le projet.
  - Ce taux de bonification est de 75% du taux d'intérêt appliqué par les banques lorsque l'investissement est réalisé dans le secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et de la pêche.
  - Ce taux de bonification est de 50% du taux d'intérêt appliqué par les banques lorsque l'investissement est réalisé dans les autres secteurs d'activités.
  - Lorsque le projet est réalisé dans une zone spécifique (zone classée par les pouvoirs publics comme zone à promouvoir), dans une wilaya du sud ou des hauts plateaux, le taux de bonification est encore plus avantageux, soit :
    - 90 % lorsque le projet est réalisé dans une zone spécifique
    - 75 % lorsque le projet est réalisé dans une wilaya du sud ou des hauts plateaux.
  - **Des avantages fiscaux :**
    - Au cours de la réalisation du projet, le promoteur bénéficie d'avantages fiscaux suivants :
      - exonération de la TVA sur les équipements et services entrant directement dans la réalisation du projet.
      - Taux réduit (5%) pour les droits de douane
      - Exonération des droits de mutation de propriété sur les acquisitions foncières.

➤ **Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) :**

L'ANDI<sup>48</sup> a pour mission principale le développement et le suivi des investissements, elle vise à faciliter l'accomplissement des formalités administratives relatives au lancement des projets de création d'entreprises grâce à un guichet unique opérationnel. L'agence s'appuie sur un dispositif d'encouragement aux investisseurs basé essentiellement sur :

- l'application d'un régime d'incitations mieux ciblé et l'octroi de bénéfices
- la réorganisation du dispositif d'encadrement de l'investissement par la reconstitution de la chaîne de l'investissement de manière décentralisée,

---

<sup>48</sup> <http://algeria.smetoolkit.org/algeria/fr/content/fr/2006/Agence-Nationale-de-D%C3%A9veloppement-des-Investissements-ANDI>

- 
- la mise en place d'un fonds d'Appui aux investissements à l'effet de prendre en charge le coût des avantages consentis,
  - une organisation souple prévoyant un encadrement personnalisé pour les investissements ayant un intérêt particulier pour l'économie nationale notamment les projets qui s'inscrivent dans une politique de développement durable, porteurs de nouvelles technologies, d'économie d'énergie et plus particulièrement créateurs d'emplois.
  - un suivi des accords signés avec les promoteurs bénéficiant de son aide et de ses supports.

**Les garanties et les aides essentielles accordées aux investisseurs par la législation et les conditions d'éligibilité<sup>49</sup> :**

- **Non-discrimination** : Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement. Les personnes physiques et morales reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions des conventions conclues par l'Etat algérien et les Etats dont elles sont ressortissantes.
- **Sécurité juridique/Intangibilité de la loi** : A moins que l'investisseur ne le demande expressément, les révisions ou abrogations futures de la législation sur l'investissement ne s'appliquent pas aux projets réalisés dans le cadre de la législation en vigueur au jour de l'investissement.
- ✓ **Sociétés bénéficiant des avantages fiscaux**

- **Le bénéfice total :**

Peuvent bénéficier de la totalité des avantages fiscaux prévus par la législation sur l'investissement :

- les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) ;
- les Sociétés par Actions (SPA) ;
- les Sociétés en Commandites par Actions (SCA).

---

<sup>49</sup> <http://algeria.smetoolkit.org/algeria/fr/content/fr/2006/Agence-Nationale-de-D%C3%A9veloppement-des-Investissements-ANDI>

- **Le bénéfice partiel :**

Les entreprises individuelles et les sociétés de personnes telles que les Sociétés en Nom Collectif (SNC), les Sociétés en Commandite Simple (SCS), les Sociétés en Participation (SP) qui n'ont pas opté pour l'imposition à l'IBS, bénéficient des avantages fiscaux à l'exception de ceux qui concernent l'IRG.

- **Investissements cédés ou transférés :**

En cas de cession ou de transfert de propriété d'un investissement, avant expiration de la période d'exonération, le repreneur continuera à bénéficier du reliquat des avantages accordés à condition que celui-ci s'engage auprès de l'Agence à honorer toutes obligations prises par l'investisseur initial.

- ✓ **Trois régimes d'aides et de soutiens sont retenus par l'ANDI**

- **Régime Général** : concerne les projets d'investissement courants localisés en dehors des zones à développer.
- **Régime Dérogatoire** : Concerne les projets d'investissement courants localisés dans les zones à développer. (Hauts Plateaux et Sud du Pays notamment)
- **Régime de Convention** : concerne les projets d'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale.

Le Fonds d'appui aux investissements constitue l'outil d'intervention financière de l'ANDI l'ordonnance n° 06-08 du 15 juillet 2006 il vise l'amélioration du régime d'incitations concernant les projets d'investissement que l'Etat souhaiterait encourager.

- ✓ **Les avantages du dispositif ANDI <sup>50</sup>:**

- Exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- Franchise de TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement

---

<sup>50</sup> [http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/247/DISPOSITIF--DE-L%E2%80%99AGENCE-NATIONALE-DE-DEVELOPPEMENT-DE-L%E2%80%99INVESTISSEMENT-\(ANDI\).html](http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/247/DISPOSITIF--DE-L%E2%80%99AGENCE-NATIONALE-DE-DEVELOPPEMENT-DE-L%E2%80%99INVESTISSEMENT-(ANDI).html)



- 
- Exemption de droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

- **Au titre de l'exploitation :**

Les avantages cités ci-dessous sont octroyés pour une durée de trois (03) ans après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur :

- de l'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) ;
- de l'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Cette durée peut être portée à (05) ans pour les investissements créant plus de 100 emplois au moment du démarrage de l'activité.

Ces dispositions s'appliquent également aux investissements déclarés auprès de l'ANDI à compter du 26 Juillet 2009.

Cette condition de création d'emplois ne s'applique pas aux investissements implantés dans les localités éligibles au fonds spécial du sud et des hauts plateaux.

Le non- respect des conditions liées à l'octroi de ces avantages entraîne leur retrait

### **3.3 Le financement par quasi fond propre :**

On range dans cette rubrique, des titres qui ont à la fois, le caractère d'une action et celui d'une créance. On retiendra dans le quasi fond propre : Les prêts participatifs, les titres participatifs et les titres subordonnés<sup>51</sup>:

#### **3.3.1 Les prêts participatifs :**

Les prêts participatifs sont des capitaux à risques dans la mesure où le prêteur est un créancier de dernier rang, ce qui signifie qu'en cas de liquidation de la société il ne sera remboursé qu'après complet désintéressement des autres créanciers.

La rémunération de ces prêts a long terme, est en principe constituée d'une partie fixe et d'une partie variable fonction des résultats de l'entreprise.

---

<sup>51</sup> K.J, op, ct, P111.

**3.3.2 Les titres subordonnés :**

Cette catégorie est assimilée à des obligations, dans la mesure où elle donne lieu à un paiement d'intérêts, l'échéance de remboursement des titres subordonnés peut être déterminée ou indéterminée. La subordination consiste à soumettre son remboursement et le règlement de sa rémunération, au préalable de toutes les créances.

**3.3.3 Les titres participatifs :**

Ce sont des titres de créance destinés aux entreprises du secteur public, et les sociétés coopératives. Ils ont été créés pour renforcer les fonds propres des entreprises, sans modifier la structure de leur capital ; leur titulaires ne possèdent aucun droit de gestion, et ne sont remboursés qu'en cas de liquidation de la société ou à l'expiration d'un délai préalablement fixé.

**Conclusion**

Tout au long de ce premier chapitre nous avons essayé de présenter l'investissement concept caractéristique et les risque liés aux investissements.

Ainsi on a présenté les différentes phases pour l'étude d'évaluation financières d'un projet d'investissement, on a aussi constaté que l'application des différents critères d'évaluation permet aux dirigeants et chef d'entreprise de faire le bon choix d'investissement ainsi que les sources principales de financement disponible pour l'entreprise dans la réalisation de ses investissements.

## *Chapitre 2*

# Le financement bancaire des investissements

Dans le chapitre précédant, nous avons abordé les notions de base sur les projets d'investissement. Dans ce chapitre nous traitons les modalités de financement bancaire des investissements théoriquement possible pour satisfaire les besoins de financement des entreprises et des particuliers, d'où la nécessité absolue de respecter certaines règles avant l'octroi d'un crédit qui peut nuire sur la situation financière de la banque. Avant que la banque accorde un crédit pour un projet d'investissement, il est nécessaire d'effectuer la vérification et le recueil d'un certain nombre d'informations et de documents pour construire son dossier.

Enfin quand la banque financera ce projet d'investissement, qui pourra l'exposer aux risques, elle exige des garanties afin de se prémunir.

- La Première section : les modalités de financement
- La Seconde section : le montage d'un dossier de crédit d'investissement
- La troisième section : les risques et les garanties d'un crédit d'investissement

#### 4 Section 1 : les modalités de financement bancaire.

Le financement des investissements se fait, en effet, le plus souvent en ayant recours aux crédits bancaires, conjointement bien sûr avec l'autofinancement et/ou l'appel au marché financier.

##### 2.1 Généralités sur les crédits :

Parfois, l'entreprise tombe dans des difficultés pour financer son activité, elle fait appelle à la banque pour lui octroyer un crédit d'investissement. Ce sont des crédits à long et à moyen terme.

##### 2.1.1 Définition d'un crédit

Le crédit est une expression de <<confiance>>, d'origine grecque, le mot <<crédit >> découle du mot grec <<crédéré>> c'est-à-dire <<croire>> autrement dit << faire confiance>>, c'est une confiance qui s'acquière par une promesse<sup>52</sup>.

D'une façon simple, un crédit bancaire est un prêt d'argent accordé par un établissement bancaire à des personnes physiques ou morales. Ce prêt à pour finalité de permettre à

---

<sup>52</sup> Tahar HADJ SADOK, op cit, p11.

l'entreprise de financer en temps voulu un projet ou un besoin donnée tout en permettant à l'établissement bancaire de réaliser des intérêts sur son argent<sup>53</sup>.

### 2.1.2 Caractéristiques d'un crédit :

Le crédit c'est le temps et l'argent que la banque prête. Qu'on peut mettre en équation la combinaison de quatre éléments principaux pour donner le sens du mot crédit.

**Crédit = confiance + durée+la rémunération+le risque.**

- la confiance, entre le prêteur et l'emprunteur doit exister car elle est la base de toute décision de crédit.
- La durée : elle signifie le temps d'application du crédit selon l'échéance :  
Le court terme (inférieur à 2 ans), le moyen terme (entre 2et 7ans) et le long terme (supérieur à 7 ans).
- La rémunération : il s'agit du revenu qui rémunère le service qu'un prêteur met à la disposition d'un emprunteur à travers une somme d'argent appelée capital, pour une certaine durée.
- Le risque : le risque de crédit consiste dans la défaillance de l'emprunteur dans le remboursement des crédits. Ce risque est présent à toutes les étapes de la relation d'un établissement de crédit avec ses clients.

## 1.2 Classification des crédits d'investissement :

Toutes les entreprises ne peuvent pas faire appel au marché financier qui est réservé aux sociétés les plus importantes. Ces dernières peuvent, elles aussi préférer s'adresser a leur banque pour financer certains investissements. Si le concours bancaire est une solution couramment utilisée et qui a bien souvent le mérite d'être la seule possible pour la quasi-totalité des petites et moyennes entreprises.

La banque peut intervenir soit sous forme de crédit classique, soit sous forme de crédit-bail.

### 1.2.1 Le crédit bancaire classique

Ce crédit peut être accordé à moyen terme ou a longue terme.

---

<sup>53</sup> [http. Francodiff.org /les –différents-types-et-cracteristiques-des-credits-a-la-consommation](http://francodiff.org/les-differents-types-et-cracteristiques-des-credits-a-la-consommation) consulter le 9/03/2020

### 1.2.1.1 Les crédits à moyen terme:

Les crédits à moyen terme<sup>54</sup> ont une durée de 2 à 7 ans, il doit exister une liaison entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé. Il faut éviter, dans tous les cas, que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien que le crédit à moyen terme financé, celui-ci s'applique donc à des investissements de durée moyenne tels que véhicules et machine, de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipement et moyen de production de l'entreprise.

Dans tous les cas, un financement par un crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement. Il est logique que l'entreprise qui désire s'équiper fasse un effort d'autofinancement.

Le pourcentage du programme d'investissement financé par un crédit à moyen terme est compris en général entre 60%et 80% du montant HT de l'investissement. Toute fois les financements à 100% sont fréquents pour les investissements modestes tels que véhicule, matériels informatique...etc.

L'octroi d'un crédit à moyen terme fait, de la part du banquier, l'objet d'une étude poussée car le risque provient de la durée et de l'importance du prêt

### 1.2.1.1 Les crédits à long terme :

La durée des crédits à long terme variés de 7 à 20 ans, ils sont distribués par les institutions financières spécialisées. Pour ce type de financement, les banques ne jouent, la plupart du temps, qu'un rôle de relais avec toutefois, dans certains cas, une participation en risque avec l'établissement prêteur.

Les institutions financières spécialisées assurent le financement de ces crédits sur ressources provenant principalement d'emprunts obligatoires.

## 1.2.2 Les crédits bail (leasing)

### 1.2.2.1 Définition :

Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat. Ce n'est pas une vente à tempérament car l'utilisateur

---

<sup>54</sup> Luc BERNET-ROLLANDE op cit p342 .

n'est pas propriétaire du bien financé. Et ce n'est pas aussi une simple location car le locataire dispose d'une faculté de rachat<sup>55</sup>.

### 1.2.2.2 Les formes principales de crédit-bail

On les distingue comme suit :

#### ▪ **Le crédit-bail mobilier :**

Il porte sur les biens d'équipements qui doivent être utilisés pour besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise ; il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce, aux logiciels informatiques, outillage et véhicule. Il est distribué par des sociétés spécialisées filiales de banques. Les concours de ces établissements sont fonction de leurs fonds propres.

#### ▪ **Le crédit-bail immobilier**

Le contrat de crédit-bail immobilier consiste en la mise en location par un crédit-bailleur d'un immobilier à usage professionnel à une entreprise (le crédit-preneur) qui a la faculté de l'acquérir à l'issue du bail, en exécution d'une promesse unilatérale de vente.

Le contrat de crédit-bail peut porter sur des formes : Bureaux, locaux industriels et commerciaux, construction

#### ▪ **Les avantages et inconvénient du crédit-bail**

##### ➤ **Les avantages**

- Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation. Il n'exige aucun autofinancement.
- L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas fournir de garantie réelle.
- Il n'y a pas d'immobilisation au bilan puisqu'il s'agit de location.
- Les loyers sont passés en frais généraux à condition que la durée de location corresponde à la vie économique du bien loué.

##### ➤ **Les inconvénients**

- Il s'agit d'une technique de financement d'un coût élevé, surtout pour les petits investissements.
- Ce type de financement est réservé aux biens standards. Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie.

---

<sup>55</sup> Luc BERNET-ROLLANDE op cit p344.

- Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issue du contrat.

Par ailleurs, la mise en œuvre des clauses de sortie prévues en cas de rupture anticipé du contrat peut avoir des conséquences financières assez lourdes pour le crédit-bail preneur. Il en est de même en cas de non-paiement des loyers.

### **Section 2 : le montage d'un dossier du crédit d'investissement :**

Une fois les éléments servant de base à l'étude du dossier du crédit, le banquier se penchera sur l'examen de l'étude de marché, technique, commerciale, économique, et social pour but d'étudier la possibilité de la réalisation du projet.

#### **2.1 La candidature au crédit :**

Pour le bon déroulement d'un projet d'investissement, qui se décompose en plusieurs étapes, le banquier doit collecter les informations concernant l'entreprise souhaitant investir. Il est permis d'assurer que les dépenses engagées par cette dernière pour la réalisation des travaux n'excèdent pas les prévisions. Le banquier doit vérifier les éléments suivants qui permettent la construction d'un dossier de crédit<sup>56</sup>.

##### **2.1.1 L'identification du demandeur de crédit et de son environnement :**

Le banquier devrait avoir tous le matériel intellectuel, technique et statistique afin d'une identification multidimensionnelle (juridique, économique, social, ...). Afin d'éviter tout conflit, en tenant compte du contexte dans lequel évolue sa clientèle. Les moyens permettant la collecte d'informations sont les suivants :

###### **2.1.1.1 L'entretien avec le client :**

L'entretien permet au banquier d'avoir une vision plus claire sur le projet à financer, et se renseigner sur la stratégie envisagée par l'entreprise sollicitant le crédit. Le banquier se base sur son expérience dans le domaine, pour fixer la moralité du client, son expérience de gestion ses performance ses espérances, après la réception du dossier du crédit.<sup>57</sup>

---

<sup>56</sup> BOUYACOUB.F :l'entreprise et le financement bancaire ; édition Casbah, Alger, 2001.P.143.

<sup>57</sup> ADOUR.A : Mémoire de fin de cycle, le financement par le crédit bancaire. Ecole supérieur de banque.2007.P.71.



### 2.1.1.2 La consultation du service des renseignements commerciaux :

Pour avoir des informations plus précises sur les clients qui viennent solliciter des crédits, le banquier peut s'adresser au service des renseignements commerciaux de la banque, qui est chargé de la collecte des informations sur les entreprises de la localité.<sup>58</sup>

### 2.1.1.3 La consultation des fichiers de la Banque d'Algérie

Afin de connaître l'évolution de la conjoncture économique, de la monnaie et du crédit, la banque d'Algérie, conformément à l'article 56 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit peut demander aux banques et établissements financiers de lui fournir toutes les statistiques et informations qu'elle juge utiles.

Pour cela le banquier a l'obligation d'informer la banque d'Algérie de sa clientèle, entreprises et particuliers, et en cas de nécessité il peut consulter les fichiers centraux suivent pour avoir les informations concernant son client. Ces fichiers sont les suivants :

#### ➤ La centrale des impayés

Elle est chargée pour chaque instrument de paiement et/ou de crédit :<sup>59</sup>

- D'organiser et de gérer un fichier central des incidents de paiement et des éventuelles suites qui en découlent ;
- De diffuser périodiquement auprès des intermédiaires financiers et de toute autre autorité concernée la liste des incidents de paiement avec leurs éventuelles suites.

Le banquier doit s'assurer que son client demandeur de crédit n'a pas enregistré d'incidents de paiements, et qu'il n'est pas frappé d'interdiction d'émettre des chèques. Ainsi la banque d'Algérie tient les banques et établissements financiers à déclarer à la centrale des impayés les incidents de paiement survenus sur les crédits qu'ils ont octroyé et/ou sur les instruments de paiement mis à la disposition de leur clientèle.

---

<sup>58</sup> Idem.

<sup>59</sup> Article 03 du règlement 92/02 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés.

### ➤ Centrale des risques :

Son rôle c'est la collecte, la centralisation et la diffusion des risques bancaires et des opérations de crédit-bail faisant intervenir un organisme de crédit (banque, établissement financier et tout autre établissement de crédit)<sup>60</sup>.

La banque d'Algérie a mis l'obligation de la consultation de la centrale des risques par les banques et les établissements financiers, pour l'appréhension de la situation d'endettement des clients. Par ailleurs, la banque doit obtenir une autorisation écrite par le client pour pouvoir se renseigner sur lui<sup>61</sup>.

### ➤ La centrale des bilans :

La centrale des bilans a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion des informations comptable et financières des entreprises ayant obtenu un crédit auprès des banques et établissements financiers<sup>62</sup>.

#### 2.1.1.4 La consultation des services de renseignements juridique :

La consultation des services de renseignements juridique passera par la consultation des services des hypothèques et la consultation des services du greffe du tribunal <sup>63</sup>:

### ➤ La consultation des services des hypothèques :

Le banquier doit s'adresser à titre de garantie, aux services des hypothèques pour s'assurer que les biens immeubles proposés par le client en garantie n'ont pas été préalablement hypothéqués, il est délivré à cet effet un certificat négatif. Le banquier doit aussi vérifier dans les registres des services des hypothèques, l'existence de l'hypothèque dès que le client procède à cette hypothèque du bien en faveur de la banque.

### ➤ La consultation du greffe du tribunal :

Le client peut proposer des biens, à titre de garantie le banquier doit consulter le greffe du tribunal pour s'assurer que les biens proposés par le client en garantie n'ont pas préalablement donnés à d'autres créanciers.

---

<sup>60</sup> Article 02 du règlement 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques

<sup>61</sup> Article 06 Article 02 du règlement 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques

<sup>62</sup> Le règlement 96/71 du 03 juillet 1996 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>63</sup> ADOUR.A op cit p.74.

### 2.1.1.5 La visite sur site :

La visite des locaux de l'entreprise effectuée par le banquier en vue de vérifier la réalité des informations fournies par le client, elle ne lui permet non seulement de détecter la réalité, mais aussi de compléter ses informations à travers l'appréciation du patrimoine de l'entreprise, de la fonctionnalité des locaux, l'état des installations, l'efficacité dans la gestion des moyens matériels et des ressources humaines, ainsi que les perspectives d'évolution de l'entreprise.<sup>64</sup>

### 2.1.1.6 L'étude de la dimension historique et culturelle de l'entreprise

À partir du passé de l'entreprise le banquier peut avoir une idée sur sa culture, la motivation et l'impact des décisions marquantes prises par ses dirigeants. Cette idée aide le banquier à apprécier l'évolution de celle-ci dans le temps. Il pourra s'intéresser notamment à la date et le contexte de sa création, aux modifications de sa forme juridique, et l'histoire de ses hommes. Les documents du dossier de crédit varient selon la forme juridique et le type de relation de l'entreprise avec la banque.<sup>65</sup>

### 2.1.2 La présentation du projet

Un projet est un ensemble complet d'activités et d'opérations qui consomment des ressources limitées (devises, main d'œuvres ...) et dont on attend des revenus ou autres avantages<sup>66</sup>. Cependant, la présentation du projet, le cadre dans lequel il s'inscrit, sa finalité, et ses principales spécificités et obligations aident le banquier dans sa décision. Cette présentation va porter sur plusieurs points<sup>67</sup> :

#### 2.1.2.1 L'objet du projet

Dans ce point, le banquier s'intéressera à l'objet du crédit et les raisons qui ont motivés le choix du promoteur ainsi que les objectifs et les ambitions visés.

#### 2.1.2.2 La nature du projet

La finalité pour laquelle est initié le projet exactement, acquisition de machines, construction de locaux.

#### 2.1.2.3 L'implantation du projet

La connaissance de l'emplacement géographique prévu pour le projet est nécessaire pour s'assurer que la région d'implantation est propice pour l'exercice de l'activité projetée (existence d'infrastructures : routes, électricité, terre fertile,...).

---

<sup>64</sup> BOUYACOUB.F op cit .P.138.

<sup>65</sup> idem

<sup>66</sup> LASARY : Evaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant ; édition DAR EL OTHMANIA, Alger.2007. P.13.

<sup>67</sup> BOUYACOUB.F : op cit .P.144.

### **2.1.2.4 L'état d'avancement des travaux**

L'entreprise doit informer le banquier sur l'état actuel et des délais de réalisation du projet. Pour lui permet de prévoir son accomplissement jusqu'à son achèvement et son entrée en exploitation, avec les coûts réels du projet et afin d'éviter toute sous-évaluation des coûts du projet et par là-même, éviter l'altération de sa rentabilité.

### **2.1.2.5 L'impact du projet**

La réalisation de tout projet à des incidences sur plusieurs plans. Le banquier doit s'intéresser aux impacts multidimensionnels de celui-ci et voir :

- Sur le plan économique : substitution à l'importation ; renforcement des exportations ; création de postes d'emplois.
- Sur le plan environnemental : il faut vérifier si le projet à un impact négatif sur l'environnement et éventuellement si la réalisation du projet peut occasionner des désagréments au voisinage du lieu de son implantation

### **2.1.3 Le coût du projet**

Le banquier procède à la vérification de la validité de tous les coûts qui concernent le projet. Et pour son évaluation il devra s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des coûts liés au projet en vu d'obtenir une analyse aussi crédible que possible. On peut distinguer <sup>68</sup>:

#### **2.1.3.1 Le coût global de l'investissement**

Le coût total des investissements, les intérêts intercalaires et le fond de roulement.

#### **2.1.3.2 Le planning de réalisation**

Il comprend le degré d'achèvement des constructions ; date d'entrée en production ; date d'entrée en cadence.

#### **2.1.3.3 L'approvisionnement**

Cette étude est basée sur la nature des matières utilisés et leurs sources d'approvisionnement (locales ou importation).

#### **2.1.3.4 La description technique du projet**

Le procédé, la capacité et le programme de production (volume de production annuel) ; la description des investissements ; le personnel ; l'exploitation ; les principales consommations.

---

<sup>68</sup> LASARY op cit P.47, 48,54.

### 2.2 La viabilité du projet d'investissement

L'étude de la viabilité d'un projet d'investissement permet d'analyser si ce projet est notamment viable, et dans quelle condition, tenant compte des normes et des contraintes qui sont imposées et à partir des études techniques et économique déjà réalisée. L'étude se fera selon les étapes suivantes :

#### 2.2.1 L'analyse du marché

L'étude technico-économique est une phase indispensable dans la réalisation de tout investissement, qui permet d'analyser le marché quantitativement et qualitativement.

Cette étude de marché consiste à analyser l'offre et la demande (passée, présent, futur) d'un produit ou d'un service dans l'objectif d'élaboration de décisions commerciales. C'est pour cela le banquier doit connaître le marché auquel la production envisagée sera destinée, dont l'objectif est de prévoir le volume de marchandises ou de services pouvant être vendus sur le marché.<sup>69</sup>

Ce volume dépend de <sup>70</sup>:

- La taille, la structure et l'évolution du marché ;
- Niveau de production et les prix de vente que l'on peut espérer pratiquer ;
- Lieu et le secteur de marché visé et la zone d'implantation ;
- La politique commerciale à adoptée.

La recherche des informations suivantes permet au banquier de distinguer son analyse <sup>71</sup>:

#### ➤ Les informations quantitatives

L'information quantitative regroupe les critères suivants :

- Les ventes (globales, par secteur, par clientèle, par gamme) ;
- Les coûts de production pratiqués ;
- Les prix et marges réalisés (gamme de produit).

---

<sup>69</sup> MADRY.P : Créer son commerce ; édition Dunod, Paris.2006.P44.

<sup>70</sup> LASARY op cit P.32.

<sup>71</sup> LASARY : op.cit,P32, 33.

### ➤ Les informations qualitatives

L'information qualitative concerne le type de produit, le mode de distribution, la commercialisation, l'attitude de la clientèle, le rôle des pouvoirs publics.

### ➤ Les sources d'informations

L'analyse des deux volets (quantitatif et qualitatif) c'est fait à partir des informations requissent, qui s'appuie sur la documentation concerne tous les documents de statistiques publiés par les douanes, la chambre de commerce(C.N.C) et les enquêtes spécifiques qui sont réalisés sur le terrain par des entretiens, des réunions de groupe, des questionnaires ou enquêtes par sondage(interviews).

### 2.2.2 L'analyse commerciale

La commercialisation atteste d'un dynamisme qui veut qu'on fasse des efforts pour vendre une production et non pas seulement pour écouler des produits. C'est donc déjà un stade où la vente de la production est moins évidente dans la mesure où il faut rechercher à qui vendre cette production qui n'est plus écoulée avec facilité comme dans le cas de cette situation (**production de l'entreprise → marché**)<sup>72</sup>.

Dans ce cas on peut induire que l'analyse du marché est indépendante de l'entreprise, l'analyse commerciale dépend essentiellement de l'entreprise et cette analyse porte sur des éléments qualitatif sur lesquels doit réfléchir un responsable pour la réalisation de ses objectifs et, ces derniers ont été définie par les cartes « 4P » de Mc Carthy suivants <sup>73</sup> :

### ➤ Le produit

Le banquier devra s'intéresser à la matière et la qualité de produit, sa gamme, aux produits de substitution et à son degré d'obsolescence.

### ➤ Le prix

Le banquier devra s'intéresser à la compétitivité du prix pratiqué par l'entreprise, à l'existence de contraintes et variable (coût de revient, l'image du produit, distribution) et aussi à la réglementation en matière de concurrence.

---

<sup>72</sup>LASARY : op.cit. P39.

<sup>73</sup> idem

### ➤ **La distribution**

Le banquier devra s'intéresser sur le mode et les canaux de distribution, les actions marketing (communication, animation) l'efficacité de la force de vente et aux performances du service après-vente.

### ➤ **La communication**

Il faudra réfléchir aux :

- Type de support de communication (par ou hors media)
- Niveau de la promotion surtout par rapport à ceux de la concurrence.

### **2.2.3 L'analyse technique**

L'étude de la viabilité d'un projet d'investissement dépend largement de la mesure de l'analyse technique. Cette dernière portera sur les volets suivants<sup>74</sup> :

#### ➤ **Le processus et moyens de production**

Le banquier doit vérifier que le procès de fabrication retenu est le choix optimal pour atteindre les résultats attendus. Les moyens de production choisis doivent être compatibles avec le procès retenu, le choix de ces moyens doit répondre à une analyse des conditions ultérieures de fonctionnement pour leur assurer une souplesse d'exploitation future.

#### ➤ **Les besoins de l'entreprise**

Une fois le choix du processus de production est établi, et les caractéristiques des moyens de production étant définis, les techniciens ont à déterminer de manière précise les besoins de l'entreprise, tant pour la période d'investissement (bâtiments, matériel divers) que celle de l'exploitation (matières premières, eau, énergie, main d'œuvre,...).

#### ➤ **La localisation de l'unité de production**

Une bonne implantation du projet (il ne faut pas s'éloigner des fournisseurs qui est la source d'approvisionnement ni des clients pour l'écoulement de la production), est une stratégie qui

---

<sup>74</sup>LASARY : op.cit P.45.

mène à la minimisation des coûts d'approvisionnement d'une part et les coûts de distribution d'autre part.

### 2.2.4 L'analyse économique

Cette étude se base sur l'opportunité économique du projet à travers l'étude de l'environnement où il est appelé à évoluer.

Le banquier cherche à trouver des réponses à des questions qu'il se pose :

- quelle est la taille du marché et quel est son taux de développement ?
- Quelles quantités peut-on envisager de produire et à quel prix ?
- Quelles sont les conditions générales de commercialisation du produit ?
- Quelles sera l'évolution dans le temps des différents facteurs ?

L'étude du marché consiste à l'analyse et le suivi des attentes des consommateurs et leurs caractéristiques. L'étude de la distribution, prescripteurs, l'étude de la concurrence (offre passée, présente et future), perspectives d'évolution, il s'agit une analyse quantitative et qualitative d'un marché, dans le but d'arriver à faire des prévisions convenables concernant le volume des ventes.

En effet ce volume dépend de <sup>75</sup>:

- La taille, la structure et l'évolution du marché ;
- Niveau de production et les prix de vente que l'on peut espérer pratiquer ;
- Lieu et le secteur de marché visé et la zone d'implantation ;

### 2.2.5 L'analyse sociale

L'impact social d'un projet se réfère principalement aux répercussions que peut avoir les activités du projet sur les rapports entre les personnes, sur les besoins des individus, sur les normes, les croyances, les traditions, les classes sociales, les mécanismes de socialisation et les sous-systèmes politiques qui constituent sans nul doute la structure sociale.

En d'autres termes, l'étude des conséquences sociales du projet doit insister sur :

- La comptabilité du projet avec les valeurs, les traditions et les normes de la population sous peine de rejet du projet ;

---

<sup>75</sup> LASARY .op,cit, P32.



- Les caractéristiques démographiques et socioculturelles des populations ou des clients ;
- La répartition des revenus de la population ;
- L'organisation de la production (ménages, rôle de la femme, régime foncier,...) ;
- La migration interne résultant des activités du projet.

### ➤ **L'impact social du projet :**

Il importe d'examiner les effets sociaux prévisibles du projet sur différents plans :

- La création d'emplois
- La formation du personnel
- La correction ou la création des inégalités sociales
- La création de situation de conflit
- L'aménagement du territoire.

### **Section 3 : les risques et les garanties d'un crédit d'investissement.**

L'incertitude et le risque sont au cœur de l'activité bancaire. L'existe une grande liste de risque qu'une banque pourra rencontrer durant son existence, leur conséquence principale est de provoquer des pertes significatives pour l'établissement. Analyser le risque, le prévenir si possible, détecter sa réalisation, se garantir sont des aspects permanents du métier de banquier, lequel prête l'argent d'autrui, opère avec des marges étroites et dispose de fonds propres très limités au regard de la masse des capitaux qu'il gère. L'objectif de cette section est de présenter les différents risques bancaires en premier lieu ensuite les garanties.

#### **3.1 Les risques des crédits bancaires :**

Les crédits destinés aux entreprises sont plus divers que les crédits aux particuliers et les montants sont beaucoup élevés. L'étude du risque des entreprises s'est d'ailleurs longtemps considérée comme une fonction noble dans la banque, fonction qui permet au banquier de faire la preuve de son sens des affaires, de son flair. La banque doit veiller à ne prêter son argent qu'à des entreprises solvables capables d'honorer les échéances de remboursements.

##### **3.1.1 Notion de risques bancaires :**

Dès que la banque donne un avis favorable pour accompagner financièrement un client, elle endosse le risque celui-ci qui peuvent survenir à tout le niveau de la vie de crédit, à partir de son utilisation jusqu'au remboursement de la dernière échéance.

### 3.1.1.1 Définition du risque :

Avant d'énumérer les différents risques auxquels la banque est exposée, il nous semble nécessaire de définir et de cerner la notion de risque auquel le métier de la banque est confronté.

D'après la définition de Michel MATHIEU : « le risque est consubstantiel à l'exercice du métier de banquier, il est même en grande partie son fondement »<sup>76</sup>. Allons plus loin par la définition proposée par François DESMICHT : « en acceptant les dépôts des clients, sans les conserver dans son coffre pour lui rendre à sa demande ou à une date déterminée, le banquier prend un risque ».<sup>77</sup>

Par ces définitions, à n'importe quel stade d'activité bancaire, elle comprend toujours un risque tel que le métier de banquier c'est prendre le risque.

Le terme risque comporte les difficultés, les aléas, les inconvénients et les dangers plus ou moins probables plus particulièrement pour le banquier qu'il s'engage par un crédit ou une garantie.

### 3.1.1.2 Typologie des risques des crédits bancaires :

On les a classés selon :

- **Par niveau :**

Tout crédit représente un risque pour la banque, la libération de notre économie entraîne des bouleversements fondamentaux auxquels les entreprises et les banques doivent s'adapter. En matière de financement, les choses doivent impérativement évoluer vers une meilleure prise en charge des besoins exprimés par les opérateurs économiques, en respectant les règles et principes de l'économie de marché. Il existe quatre types de risque :

- **Le risque individuel (ou particulier à l'entreprise) :**

Dans tous les secteurs coexistent des entreprises saines et dynamiques et des entreprises qui s'accordent tant bien que mal. C'est le risque, lié à la seule affaire, que se propose de cerner et d'évaluer, dans un premier temps, l'étudier.

Ce risque en fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise. Les affaires qui manquent de ressources, qui sont trop immobilisées, qui n'ont pas un fond de roulement suffisant, qui sont endettées ou dans la trésorerie est lourde qui possèdent des installations industrielles vétustes, affichent des frais généraux excessifs, des prix de revient

---

<sup>76</sup> Michel MATHIEU, L'exploitant bancaire et le risque crédit : mieux le cerner pour mieux le maîtriser, la revue banque, Paris 1995, P.14

<sup>77</sup> François DESMICHT, Pratique de l'activité bancaire, Ed. Dunod, Paris 2004, P.239.

exagères, une production de mauvaise qualité, doivent inspirer au banquier une grande méfiance.

Le particulier est aussi en fonction de la nature de l'opération à financer, de sa durée et de son montant. Il mesure également à la compétence technique des dirigeants de l'entreprise et à leur moralité. Une affaire mal dirigée, provoque de graves problèmes, même si les circonstances lui sont provisoirement favorables.

### ➤ **Le risque sectoriel :**

Le risque sectoriel également appelé risque professionnel ou encore risque comparatif, est lié à la branche d'activité. Il réside essentiellement dans le changement inattendu qui peut se produire dans les conditions d'exploitation commerciale ou industrielle d'une activité donnée, suite à des événements précis : pénurie de la matière première, effondrement des prix, modification dans les procédés de fabrication, apparition de produit équivalent et moins chers...etc. Ces changements peuvent entraîner un important rétrécissement du marché de l'entreprise et compromettre le remboursement de crédit<sup>78</sup>.

Ce risque menace les banques trop engagées financièrement dans un secteur d'activité donnée.

### ➤ **Le risque général :**

Est lié à la survenance d'une crise politique ou économique interne ou encore d'événements naturels tels que les inondations et les épidémies, qui peuvent causer des préjudices importants aux entreprises. Comme il peut toucher plusieurs pays exemple de la crise 1929 qui avait provoqué la faillite de plusieurs entreprises et profondément ébranle le système bancaire.

#### ▪ **Par nature :**

On les classe comme suit :

#### • **Le risque de contre partie**

Le risque de contrepartie, risque de crédit ou encore de signatures, est le premier risque auquel est confronté un établissement de crédit.

« Le risque de contrepartie désigne de risque de défaut des clients. C'est à dire risque de perte consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations». <sup>79</sup>

---

<sup>78</sup> AMAZOUZ-D, AMOUR-A «étude et montage d'une demande de crédit : cas de la BADR DRAA el mizan agence n° 574.

<sup>79</sup> BESSIS Joël « gestion du risque et gestion d'actif /passif des banques » Edition DOLLAZ 1995, P15.

## Chapitre II le financement bancaire des investissements

---

Dans cette éventualité, il y a une perte de tout ou une partie des montants engagés par un établissement.

- **Le risque d'immobilisation**

La racine de ce risque est faite au non remboursement des échéances à la date prévue par l'emprunteur. De plus, l'acte de transformation des ressources à vue par le banquier en emplois à terme crédit génère des risques d'immobilisation des fonds qui mettent la situation de trésorerie en difficulté<sup>80</sup>.

Donc on peut dire que ce risque apparaît à partir de l'incapacité de la banque de transformer sous forme de liquidité son portefeuille de créance en vue de d'assurer son équilibre de trésorerie et faire face aux demandes de retraits de ses déposants et aux demandes de financement de sa clientèle<sup>81</sup>.

Dans ce cas la banque se retrouve force de recourir au marché interbancaire centrale à un taux très élevé dit taux d'enfer ; ce qui alourdit le compte de résultat et aggrave la situation de la banque<sup>82</sup>.

Le risque d'immobilisation consiste pour le banquier de ce trouver dans l'obligation de faire face aux retraits de dépôts utiliser pour consentir des crédits<sup>83</sup>.

- **Le risque de non remboursement :**

Ce risque ne peut être concéder comme réalisé que lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur défaillant a été épuisées, ceci dans le cadre de procédures sensiblement différentes. Dans les crédits par caisse, ou le banquier possède une créance en capital et des intérêts, le débiteur principal n'honore pas ses engagements de remboursement.

Dans les engagements par signature, le banquier accord un simple crédit par signature, lorsque son client se trouve dans une situation de défaillance ; de ce fait le banquier s'engage à régler le montant de la dette. En cas de non règlement de la dette, le banquier se trouve dans l'obligation d'honorer son engagement en réglant la dette de son client, puis il se retourne contre ce dernier mais souvent celui-ci et déjà et ne pourra pas régler sa dette dont le banquier est devenu bénéficiaire<sup>84</sup>.

---

<sup>80</sup> CALVET.H « méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédit », 2ème Edition, Economica, Paris. 2002 P 121.

<sup>81</sup> TAHAR.H.S « Les risques de l'entreprise et de la banque », Edition Dahlab, Alger.2007.P.75.

<sup>82</sup> Idem P 75..

<sup>83</sup> CALVET.H op ct. P 121.

<sup>84</sup> G. AUSSET et J. MARGERIN, « Investissement et financement », Sedifor, Paris, 1990, p. 86.

- **Le risque de liquidité**

La banque peut à n'importe quel moment être en face de ce risque, car elle est tout le temps exposée au retrait massif de la plus part de sa clientèle, c'est à dire que le risque de liquidité est fait que la banque ne puisse rembourser ses clients au temps voulu. Par de réservée une partie significative de sa liquidité pour y faire face.

- **Le risque de taux d'intérêt :**

Le risque de taux de change est le risque de voir les résultats affectés défavorablement par des mouvements de taux d'intérêt<sup>85</sup>.

Le risque de taux d'intérêt est un risque essentiel pour les banques car les quasis totalités de leurs encours du bilan engendre des revenus et des charges qui sont à plus ou moins long terme indexe sur les taux de marché qui sont instables, cette instabilité se répercute sur le résultat.

- **Le risque de solvabilité :**

Le risque de solvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles. Par contre le risque de désigne le risque de dégradation de la solvabilité des contreparties, non de l'établissement prêteur<sup>86</sup>.

Ce risque résulte du montant des fonds propres disponibles d'une part et des risques pris d'autre part, de crédit de marché, de taux de change...etc.

### 3.1.2 Les garanties des crédits bancaires :

Si un des rôles essentiels d'une banque est de prêter, il en est un autre tout aussi nécessaire celui de se faire rembourser. A ce titre et lors du crédit, les banques prennent des garanties leur permettant d'être assurées ou rassurées. Les garanties confèrent à son bénéficiaire créancier un droit sur un ou plusieurs bien meuble ou immeubles proposes par le garant, ou sur le patrimoine et les revenus d'une personne physique ou morale la meilleure garantie de remboursement d'un crédit réside dans la qualité de l'emprunteur, entreprise ou particuliers ou de la bonne appréciation de la viabilité des projets à financer.

Le banquier doit légitiment rechercher pour les différents crédits, les garanties adaptées à leur nature et a leur durée. Si la garantie ne peut pas suffire à elle seule à permettre l'octroi d'un crédit pleinement justifié par l'analyse économique et financière ne serait se passer de garantie.

---

<sup>85</sup> BESSIS Joël, « gestion du risque et gestion d'actif / passif des banques » Edition DOLLAZ, 1995, P17

<sup>86</sup> BESSIS Joël ( op ct), P20

Il existe trois catégories de garanties : les garanties personnelles, les garanties réelles et les garanties morales.

### 3.1.2.1 Les garanties personnelles :

On appelle les garanties personnelles tout engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui promettent de satisfaire aux obligations du débiteur si celui-ci n'y satisfait pas à échéance.

Ces garanties personnelles prennent la forme de :

- Le cautionnement.
- L'aval.

#### ▪ Le cautionnement

Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même<sup>87</sup>.

On peut distinguer entre deux formes de cautionnement :

#### ➤ Le cautionnement solidaire

La caution peut être actionnée en paiement en même temps que le débiteur principal, le créancier choisissant dans ce cas celui qui lui paraît le plus solvable ou les deux ensembles. Lorsque plusieurs personnes sont cautions solidaires, elles garantissent ensemble le créancier et chacune est engagée pour tout. En cas de solidarité, la caution ne peut donc pas invoquer les bénéfices de discussion ou de division.

#### ➤ Le cautionnement simple

Le cautionnement simple donne droit au bénéfice de discussion et à celui de division.

Le bénéfice de discussion : la caution peut exiger du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur avant de faire jouer le cautionnement.

Le bénéfice de division : au cas où il y aurait plusieurs cautions chacune ne serait engagée que pour sa part.

---

<sup>87</sup>Article 2354 du code civil algérien.

### ▪ L'aval :

L'aval est l'engagement apporté par un tiers sur un effet de commerce pour en garantir le paiement. L'avaliste est donc solidaire du débiteur principal. L'aval peut être donné sur l'effet ou par acte séparé<sup>88</sup>.

### ▪ La différence entre l'aval et le cautionnement :

L'aval se distingue du cautionnement sur trois points :

#### ➤ Engagement commercial :

L'aval en principe commercial, à l'exception de celui donné sur billet à ordre civil ou l'aval.

Peut devenir civil, contrairement au cautionnement qui est toujours civil.

#### ➤ Engagement solidaire :

L'avaliste s'engage toujours solidairement et ne dispose pas de bénéfice de discussion et de division.

#### ➤ Engagement garantissant une obligation nulle :

L'aval peut garantir une obligation nulle à condition qu'elle soit légitime et valable dans sa forme et sa capacité.

### 3.1.2.2 Les garanties réelles :

C'est un contrat par lequel un bien meuble ou immeuble est affecté à garantir le paiement d'une dette, dans ce cas on distingue<sup>89</sup> :

### ▪ L'hypothèque :

L'hypothèque est un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation, en l'espèce au remboursement d'une dette spécifiée<sup>90</sup>. L'hypothèque n'entraîne pas le dessaisissement du propriétaire du bien qui conserve le droit d'en jouir et d'en disposer. En cas de cession du bien, l'hypothèque suit celui-ci et s'impose au nouvel acheteur<sup>91</sup>.

La loi a autorisé trois formes d'hypothèques : l'égale, judiciaire, conventionnelle.

#### ➤ L'hypothèque conventionnelle :

Elle doit faire l'objet d'un acte notarié qui précise son montant, elle ne devient opposable aux tiers qu'à dater de sa publication à la conservation des hypothèques. La date de cette publication va permettre de fixer le rang de l'hypothèque. Le créancier possède le droit de saisir et de vendre

---

<sup>88</sup> Luc BERNET-ROLLANDE, op.cit, p 184.

<sup>89</sup> BOUYAKOUB, op.cit, P.226.

<sup>90</sup> L'article 2114 du code civil.

<sup>91</sup> Hubert de la Bruslerie, «Analyse financière information financière et diagnostic», Ed DUNOD, 3<sup>e</sup> édition, France, juin 2006, p392,393.

## Chapitre II le financement bancaire des investissements

---

le bien hypothéqué. il est payé en priorité sur le prix de réalisation de la vente selon le rang de son hypothèque.

### ➤ **L'hypothèque judiciaire :**

C'est un droit réel immobilier accessoire à une créance à garantir. Elle donne au créancier non payé à l'échéance le droit de saisir le bien immobilier.

### ➤ **L'hypothèque légale**

Il permet de mettre en gage un actif immobilier afin de garantir un paiement ou un remboursement d'un créancier en cas défaut.

L'hypothèque légale est un droit réel immobilier qui peut être par :

- Un syndic de copropriété pour le paiement des charges des copropriétaires,
- Les créances des entreprises ou personnes ayant participé à la rénovation ou la construction d'un bâtiment,
- Les créances résultant d'un jugement,
- Les créances dues aux impôts et au trésor public.

### ▪ **Le nantissement:**

Il s'agit essentiellement des nantissements (d'équipement, marchandise, de machine...). Le nantissement est un contrat par lequel des biens meubles sont affectés à un créancier pour garantir le paiement de sa créance<sup>92</sup>. Selon l'article 948 du code civil : « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, par la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, à remettre au créancier ou un tiers personne choisie par la partie, un objet sur lequel elle constitue, au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance, et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires (ordinaires) et aux créanciers inférieurs en rang». <sup>93</sup>

La dépossession est une condition du contrat de nantissement, cependant le législateur prévoit des cas de nantissement sans dépossession, puisque ces biens sont nécessaires à l'exploitation.

---

<sup>92</sup> L'article 409 du code de commerce.

<sup>93</sup> Article 948 du code civil.



Le nantissement prend une nature civile ou commerciale selon la nature de créance pour laquelle il est recueilli.

▪ **Le gage :**

Le gage est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien meuble, corporel en garantie de sa créance.

Le gage est assimilé au nantissement sauf que le gage se fait sur le matériel roulant.

### 3.1.2.3 Les garanties morales :

Les dirigeants d'une société ont aussi le moyen d'apporter eux-mêmes une assurance qui aurait nécessaire sous forme de cautionnement, la réunion d'un conseil d'administration dans d'autre cas, la promesse de remboursement d'un crédit rédigée avec une précision variable et informelle, il est vrai qu'elle s'adapte aux circonstances, dispense d'avoir à solliciter une autorisation d'investissement auprès de la direction du trésor. Elle permet également de dépasser les limites de cautionnement que le président d'une société est habilité à souscrire annuellement.

Nous retiendrons les cas ci-après<sup>94</sup> :

- La lettre d'intention :
- La lettre d'apaisement ;
- La lettre de bonne fin.

### Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté les modalités de financement bancaire à travers les crédits classiques et crédit-bail (leasing), puis les différentes études qui permettent au banquier de se renseigner sur les informations de l'entreprise qui veut investir, ces multiples analyses lui permettent d'apprécier d'avantages les risques possibles liés à l'octroi de crédit.

Pour ce protéger contre ces risques, le banquier doit exiger les garanties qui peuvent faire face aux éventuelles des engagements de son client débiteur à la fin de son diagnostic économique et financier de l'entreprise.

---

<sup>94</sup>AMAZOUZ-D, AMOUR-A «étude et montage d'une demande de crédit : cas de la BADR DRAA el mizan agence n° 574

## *Chapitre 3*

# L'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement

## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

Avant l'indépendance, l'économie Algérienne reposait principalement sur l'agriculture. A l'indépendance les fermes coloniales abandonnées sont devenues des propriétés de l'état, qui a décidé alors de développer ce secteur par le lancement et l'application des plans de développement successifs dès la fin des années 60, comme d'ailleurs les autres secteurs d'activités économiques il a eu sa part d'investissement.

Le secteur agricole occupe une place importante vue l'indépendance alimentaires, la création de l'emploi et les échanges du commerce extérieur.

Pour mieux mettre en lumière la situation actuelle du secteur agricole algérien, il faudrait retracer son l'évolution à travers l'histoire. Dans ce chapitre nous consacrons la première section pour éclairer la situation de l'agriculture de la période coloniale à nos jours, ensuite nous allons présenter le financement du secteur agricole en Algérie.

### **Section 01 : l'évolution de l'agriculture en Algérie.**

Dans tous les pays du monde, l'agriculture est considérée comme un pilier de base pour l'économie nationale et le développement social.

#### **1.1.L'histoire de l'évolution du secteur agricole en Algérie.**

Le secteur agricole fait partie parmi les premiers secteurs au même titre que les mines, il s'occupe une place importante.

Le secteur agricole à connu plusieurs phase d'évolution ; premièrement une révolution agraire juste après l'indépendance, à l'organisation de la commercialisation des produits agricoles durant les années 70, puis à la planification du secteur durant les années 1990. Enfin, la dernière phase a commencé à partir de 2000, avec les réformes engagées par les pouvoirs publics pour la mise en place d'un programme national de recherche en alimentation (PNRA) ayant pour objectif le développement des filières agricoles.

##### **1-1-1 le secteur agricole de 1962 à 1990**

Différentes réformes agraires ont été mise en place en Algérie depuis son indépendance en 1962. La propriété de la terre à toujours constitué un enjeu capital entre les différentes forces en présence et l'Etat algérien a joué un rôle de premier choix par ses interventions. Il a été l'initiateur de quatre réformes agraires qu'a connu le secteur depuis plus de trente ans à savoir l'autogestion, la réforme agraire, la restructuration et la réorganisation. Il est à noter que chacune de ces réformes s'inscrivait dans un contexte politique, social et économique donné.

## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

### **1-1-1-1 l'autogestion et la révolution agraire**

Cette période était caractérisée par une économie planifiée, puis elle a été suivie par une révolution agraire.

#### **a- la première réforme l'autogestion :**

Le terme autogestions désigne dans la terminologie algérienne à la fois un mode de propriété et une méthode de gestion, il semble être une création spontanée du travailleur<sup>95</sup>. Il trouve son origine dans la situation suivante :

- Le départ subit de nombreux exploitants européens ;
- L'absence, au niveau local, de représentant d'un Etat fort et « la véritable vacuité de l'état » durant le période de l'été ;
- L'esprit nationaliste des algériens qui les conduits à se relever du départ des européens ;
- La présence, de quelque militants politique et de syndicaux des certains régions, militants de tendances socialiste ou populiste ;
- La présence, au niveau de la présidence de la république, d'un groupe d'homme acquis au développement d'une forme d'organisation économique non autoritaire.

A la veille de l'indépendance, l'agriculture algérienne se caractérise par un secteur dit moderne occuper autrefois par les colons et situe sur les riches terres du littoral et des hautes plaines, et un secteur dit traditionnel situer sur les piémonts des montagnes. Le premier secteur employait généralement les techniques avancées (machine, engrais, produit phytosanitaire assolements...) et disposait de grandes exploitations, tandis que le second, utilisant les techniques traditionnelles se trouvait sur les minuscules exploitations.<sup>96</sup>

---

<sup>95</sup> BENAMRANE. Djilali, agriculture et développement en Algérie, Alger 1980.p97.

<sup>96</sup> HERZIA ; les mutations des structures en Algérie depuis 1962 ; édition OPU, Algérie, 1979, p44

### Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement

**Tableau N°01** : la répartition des superficies de l'époque faisait une distinction entre exploitant européens et algériens

Catégories	Nombre d'exploitation			Superficies (1000/h)		
	Européens	Algériens	Total	Européens	Algériens	Total
Moins d'un hectare	2393	103954	108347	0.80	37.2	38.2
De 1 à 10	5039	332529	337568	21.08	1341.2	13863.0
De 10 à 50	5585	167170	172755	135.3	3185.8	3321.1
De 50 à 100	2635	16580	19215	186.9	1096.1	1283.0
Plus de 100 h	6385	8499	14884	2381.9	1688.8	4070.1
Total	22037	630732	652569	2726.7	7349.1	10075.8

**Source** : office national des statistiques (ONS)

Après le départ des colons et la nationalisation de leurs terres (décret n°63-388 du 1 er octobre 1963) les ouvriers agricoles se sont vus confier officiellement la gestion de ces domaines.<sup>97</sup>

22037 ha fermes sur une superficie de 2700000 ha, vont donner naissance au secteur autogéré, l'élément essentiel de ce décret a consisté dans l'Office nationale de la Réforme Agraire (ONRA).<sup>98</sup>

Environ 300300 ha, en 1965 étaient prélevés d'autorité sur le domaine autogérés et affectés à la création environ 350 coopératives agricoles de production des anciens moudjahidines CAPAM ; d'autorité, en 1968 certaines domaines de ces coopérative étaient homogénéisés le secteur autogéré avec une structure était l'un des plus aptes à l'intensification et au développement.<sup>99</sup>

<sup>97</sup> ECREMENT.M, indépendance politique et libération économique ; Ed ENAP ; OPU, Alger, 1986, p116.

<sup>98</sup> BACIL, réforme agraire en Algérie, option méditerranéenne. Vol 36,1994.

<sup>99</sup> ECRMENT.M, op, Cit, p 66.

### **b- La deuxième réforme (la révolution agraire de 1971)**

La révolution agraire algérienne de 1971 s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie d'industrialisation d'un pays qui venait à peine de se soustraire du système colonial<sup>100</sup>.

La révolution agraire s'inscrit avec la politique économique en droit ligne de l'époque et même dans le choix du modèle de développement (industries). L'un des premiers objectifs à atteindre est pour rattraper le retard cumulé dans le secteur de l'industrie. A cet effet, la révolution agraire préconise la modernisation de l'agriculture. Dans la charte de la révolution agraire (RA), c'est affirmer que « la révolution agraire a pour but d'abord la mondialisation de l'agriculture ». Pour cette raison elle intervient sur la taille des exploitations que sur les techniques de production, l'augmentation de la consommation d'engrais et de semences sélectionnées, l'exploitation des terres laissées en jachère. De plusieurs actions qui concourent au succès de la révolution agraire.

Afin de garantir un maximum de réussite de la réforme agraire, et comme le slogan « la terre à ceux qui la travaille ». Cette application allait ce faite en phases successives<sup>101</sup>

- **la première phase 1 er janvier 1972**

Cette phase de la RA s'est déroulée sans problème. Environ de 1446390 ha terres versées au cours de cette période, soit 42.7% (61787 ha) ont été attribués dès la première année de cette réforme ce qui a permis de créer 3434 exploitation sous multiple et diverses formes au profit de 43784 bénéficiaires.

- **La deuxième phase lancée le 17 juin 1973**

Pour objectif la nationalisation des propriétés des absentéistes et la limitation des grandes propriétés des absentéistes et la limitation des grandes propriétés foncières; les terres récupérées étaient versées au Fond National Révolution Agraire (FNRA). Ces action devraient toucher 50051 propriétés recensés dont 34056 au titre s'absentéistes et 15995 concernés par la limitation de leurs propriétés

---

<sup>100</sup> BENHOURIA.T, les économies de Maghreb, Ed CNRS, 1980, p32.

<sup>101</sup> ECREMENT. M, 1986, Op, Cite, p 66

## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

### ▪ **La troisième phase lancée le 08 novembre 1975**

Intéressait les éleveurs de la steppe et devait concerner l'aménagement de la steppe et la limitation du cheptel dans cette zone. N'a pu être lancée réellement dès ces débuts, comme pour la deuxième phase, une très forte résistance de la part des gros éleveurs. La réalisation de cette phase s'avéra très difficile vu la grande mobilité du cheptel.

### ▪ **La quatrième phase**

La quatrième phase devait porter sur l'application de la révolution agraire dans le secteur forestier.

### • **Les objectifs de la deuxième réforme agraire 1971**

Parmi les objectifs de la révolution agraire on peut citer<sup>102</sup> :

- Le développement autour des zones de production et tout un réseau d'industries de transformation,
- L'augmentation et la réorganisation de la production agricole,
- Le bouleversement des structures mentales de la population et le remodelage du paysage agricole.

### **c- La troisième réforme agraire (la réforme agraire 1981 : la restructuration)**

La troisième réforme que connaît le secteur agricole sera en fait limitée dans le temps et dans l'espace car elle concernera essentiellement le secteur autogéré et sera caduque dès 1987.

Les objectifs visés à travers cette restructuration seront définis dans l'instruction présidentielle N° 14 du 17 mars 1981 à savoir<sup>103</sup> :

- Assainissement et autonomie de gestion des exploitations agricoles autogérées et des coopératives des anciens moudjahidines ;
- Remembrement de ces exploitations ;
- Mise en valeur des ressources agricoles du secteur public ;
- Aménagement du milieu rural du secteur socialiste.

---

<sup>102</sup> HAMADI.S, les réformes agraires : la question foncière, département d'agronomie Blida, 1993, p112

<sup>103</sup> <https://om.ciheam.org/om/c36/CI020488> consulter le 01/07/2020

## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

Cette action touchera dans une première phase les exploitations du secteur autogéré, dont la taille moyenne va passer de plus de 1000 hectares à 3500 hectares afin de les rendre plus homogènes et plus maitrisable. Les 1994 domaines autogérés vont donner naissance à 3 200 domaines agricoles socialistes (DAS), suivant leur nouvelle dénomination.

Dans une seconde phase, cette réforme devait toucher les coopératives des anciens moudjahidines, les coopératives de la révolution agraire ayant connu un fort taux de désistement, ainsi que les terres du fond National de Révolution Agraire (FNRA) non encore attribuées. Aucun bilan officiel n'a été établi pour connaître de façon précise le nombre exact de coopératives et les surfaces touchées par cette phase. Cette action permis la création de 214 autres DAS, pour atteindre un chiffre total de 3400 occupant une superficie de 2 481 446 ha.

### **d- Réforme agraire de 1987 : la réorganisation du secteur agricole**

Cette réforme<sup>104</sup> s'inscrit dans une logique de réforme globale des secteurs économiques, décidées par les pouvoir publics. Elle fut lancée sur la base d'une simple circulaire interministérielle, en aout 1987, qui prendra la forme d'un projet de loi voté hâtivement en décembre 1987.

Cette précipitation était due en fait à l'illégalité de cette opération dans la mesure où les textes régissant le secteur agricole socialiste n'étaient pas encore abrogés.<sup>105</sup> Avant la promulgation de la loi portant réorganisation de l'agriculture, on recensait déjà au mois de septembre 1987, environ de 318 DAS réorganisés.

Cette réforme s'articulait autour de trois axes principaux<sup>106</sup> :

- Redéfinition et renforcement des droits et obligation des collectifs des producteurs ;
- Redimensionnement des exploitations et des collectifs des travailleurs en vue de faciliter la gestion ;
- Réorganisation de l'environnement en vue d'éliminer certaines entraves et d'améliorer les performances au sein de l'agriculture.

---

<sup>104</sup> <https://om.ciheam.org/om/c36/CI020488> consulter le 02/07/2020

<sup>105</sup> Ordonnance n° 71-73 du 8 Novembre 1971

<sup>106</sup> <https://om.ciheam.org/om/c36/CI020488> consulter le 02/07/2020



## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

### **1-1-2 Le seconde période de 1990 à 2000<sup>107</sup>**

Un certain désengagement a eu lieu durant cette période de l'Etat vis-à-vis du secteur agricole, et cette période n'aura connu aucune réforme agraire, mais y a seulement quelques lois portant sur la propriété foncière. Cette situation difficile l'Algérie a traversé. Considérablement en cette période le développement économique en général à freiner mais l'agriculture aussi en particulier.

### **1-1-3 La troisième période de 2000 à ce jour**

Depuis le début des années 2000, grâce à l'envolée des prix des hydrocarbures, la situation tant économique que sécuritaire du pays s'est hautement améliorée. Et à partir de cette date. L'Etat a commencée à mettre en place des politiques et des plans visant à promouvoir le secteur agricole. A cet effet, en septembre 2000, pour moderniser le secteur agricole en Algérie ainsi pour assurer la sécurité alimentaire, un plan national de développement agricole a été lancé pour objectif de relancer le secteur.

Exactement en cette année le PNDA (Le programme national de développement agricole) a été mise en œuvre et a nécessité la création de plusieurs fonds public pour son financement dont le FNDRA (le fond national de révolution et de développement agricole). En 2006 dans le cadre de PNDA les mesures prises ont permis la création d'un million d'emplois.

En Algérie l'agriculture<sup>108</sup> rencontre des obstacles naturels conséquents, comme le manque d'eau du à l'irrégularité des pluies et aux phénomènes tels que : les fortes chaleurs en été. Et aussi des phénomènes tels que l'érosion des sols et la désertification. Ainsi en fonction des conditions climatique, la production agricole peut varier de 10 à 60 millions de quintaux. Dont aussi elle rencontre des difficultés d'ordre économique. Le manque de moyens financiers et l'explosion démographique constituent des obstacles majeurs au développement du secteur. Ajoutant a sa la superficie agricole au profit de l'urbanisation et de l'exode rural, ainsi l'utilisation de techniques rationnelles de production.

### **1-2 L'évolution de la production agricole :**

le secteur agricole est affiché en 2016 une croissance de sa valeur ajoutée de 1.8% par rapport à celle de 2015, cette année, là qui avait réussi un bond de 6% comparé à 2014 ou encoure les

---

<sup>107</sup> [https://www.persee.fr/doc/rural\\_0014-2182\\_1982\\_num\\_85\\_1\\_2747](https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1982_num_85_1_2747) consulter l 02/07/2020

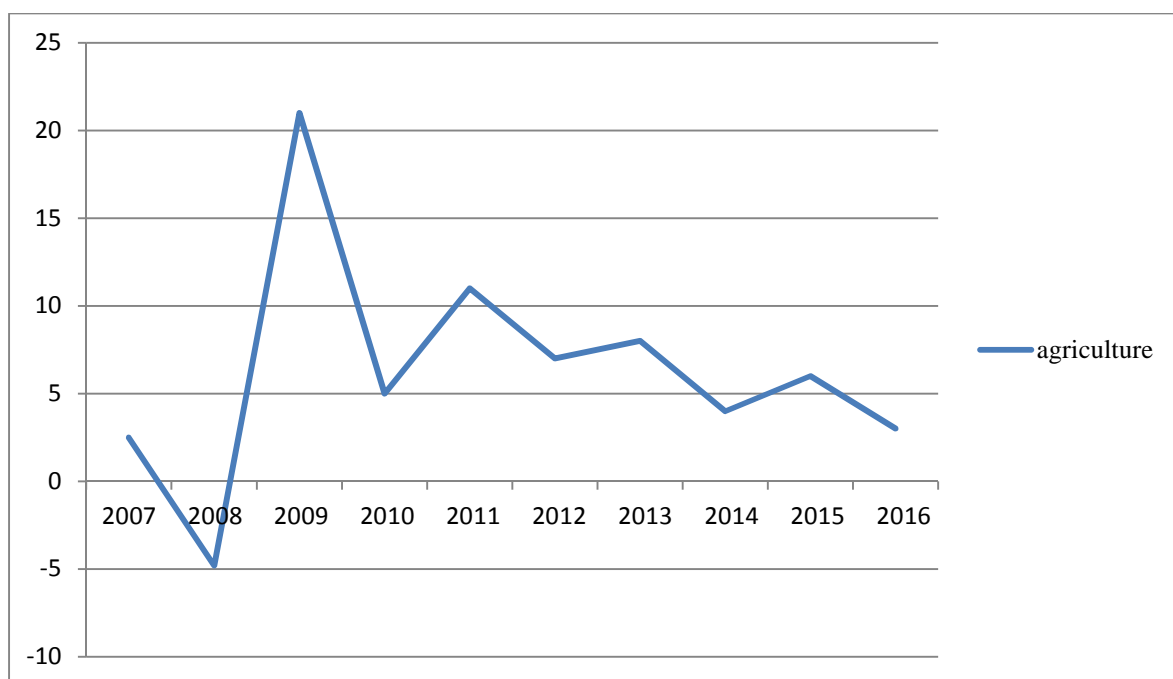
<sup>108</sup> BENAMARANE. Djilali, Agriculture et le développement en Algérie, 1980. p99.

## Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement

2.5 de 2014 par rapport à 2013, la timide performance de secteur de l'agriculture en 2016 est due principalement à la forte baisse enregistrée dans la production de céréales baisse en volume de 8.0% en 2016 après une croissance positive de 9.5% en 2015 par rapport à 2014 d'une manière générale et en dehors des céréales qui ont été fortement affectées par des conditions climatiques et pluviométriques non favorables, la production agricole hors céréales végétale et animale est également affectée. Le secteur agricole enregistra un taux de croissance de près de 3.3% au cours de la période 2016-2020.

La production végétale hors céréales a connu un taux de croissance de 2.7% en 2016 contre 6.4% en 2015. La production animale est accrue de 1.7% en 2016 contre 5.6% en 2015.

**Graph 01 : Evolution du taux d'accroissement en volume (en %) de la production agricole sur la période 2007-2016.**



**Source :** réalisé par nos soins à partir des statistiques de la banque mondiale

## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

### **1-2-1 La production végétale**

La production végétale<sup>109</sup> elle a un fort impact sur les produits agricoles. Elle concerne plusieurs produits, nous allons nous concentrer seulement sur elles dont le poids est important que ce soit dans le volume de production ou dans la demande pour le cas de l'Algérie.

#### **1-2-1-1 Les céréales**

La céréale, socle historique de la diète méditerranéenne, occupent encore aujourd'hui en Algérie une place prépondérante à la fois dans la production agricole et agroalimentaire et dans la consommation alimentaire des ménages. Les céréales<sup>110</sup> occupent enivrant 2.9 millions d'ha la moyenne (2000-2011), soit près de 35% des terres arables (23% en moyenne 2009-2011), mais avec des écarts importants : 14% en 2000, 42% en 2009, du fait de la pratique de la jachère.

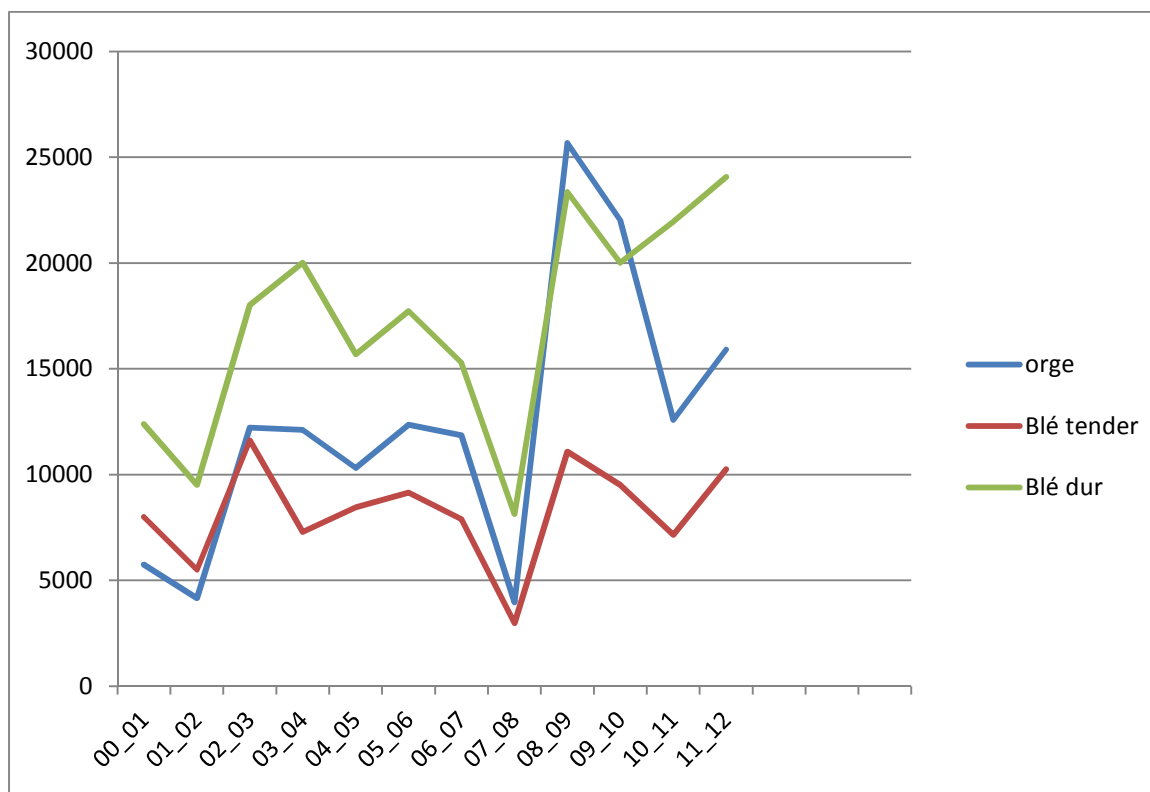
En générales la production de céréales en Algérie est marquée par une forte irrégularité, elle – même conditionnée par les aléas climatique et elle et souvent déficitaire n'arrivant pas à satisfaire la demande locale en plein croissance. Certes, la mauvaise la séparation des pluies pendant l'année explique en grande partie cette forte variation, mais d'autres facteurs qui peuvent être corrigés viennent s'ajouter a raison tels que le désengagement de l'état.

---

<sup>109</sup> [https://www.persee.fr/doc/remmm\\_0035-1474\\_1970\\_num\\_8\\_1\\_1081](https://www.persee.fr/doc/remmm_0035-1474_1970_num_8_1_1081) consulter le 31/07/2020

<sup>110</sup> Bouaissaoui, S.(2015), l'impact de l'agriculture sur la croissance économique en Algérie ,p129.

Graph 02 : Répartition de la production réalisée par espèce de céréale (Qx/h)



Source : MADR, 2009 ; ONS, 2012.

La figure montre que la production céréales est plus ou moins, fluctuante pour l'ensemble des cultures, pour les périodes 2004-2005 et 2007, 2008 la production a connu une chute brutale qui est due selon le MADR au facteur climat, les blés dur est le plus cultivé ce qui explique la tendance de la consommation de la semoule de blé dur des ménages algériens.

Quant à l'avoine, sa production est presque insignifiante témoignant de la négligence de cette culture il a subi un recul durant la période 2003-2004. La saison 2007-2008 est caractérisée par une chute brutale de la production des céréales tout espaces confondus.

Les conditions climatiques étaient essentiellement à l'origine de cette baisse. Par contre pour plusieurs facteurs exemple : la qualité des grains (qui subissent des modifications génétiques, la dépendance des agriculteurs des marchés mondiaux de production de grains). Mais l'Algérie n'était pas le seul pays touché. La production mondiale a subi cet effondrement qui s'est traduit par une envolée des prix des céréales et des émeutes de la faim, notamment dans les grands pays importateurs de céréales.

## Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement

En générale la production de céréale en Algérie est marquée par une forte irrégularité, elle-même conditionnée par les aléas climatiques et elle est souvent déficitaire n'arrivant pas à satisfaire la demande locale en plein croissance. Certes, la mauvaise la séparation des pluies pendant l'année explique en grande partie cette forte variation, mais d'autres facteurs qui peuvent être corrigés viennent s'ajouter a raison tels que le désengagement de l'état.

### 1-2-1-2 Cultures fourragères

Il existe des types de fourragères<sup>111</sup>, des fourragères cultivés (cultivés verts et fourragères cultivés secs) et des fourragères naturels. Les fourragères cultivés représente 70% de la surface cultivée. 10% de la superficie sont affectés aux céréales, orge, et seigle. Les fourrages naturelles sont constitués par les prairies naturelles avec 997 ha et par les jachérées fauchées (86%) avec 147430 ha [MADR, 2009] depuis l'année 2000, les cultures fourragères enregistrant une tendance à la hausse tant que plan des superficies qu'au plan des rendements.

**Tableau N°02: la production et les rendements des fourrages(Qx) :**

Culture	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenn e	évolution 2006/200	évolution 06/moye
	- 2001	- 2002	- 2003	- 2004	- 2005	- 2006	00-06	5%	00-06%
Superficie (ha)	3862 10	4013 10	5718 10	6372 32	6288 98	7885 42	568997	25.39	38.58
Production (Qx)	8080 000	6335 050	1284 5770	1905 0000	1950 0000	1934 7210	1419300 5	-0.78	36.32
Rendement	20.9	15.8	22.5	29.9	31	24.5	24.1	-20.85	1.78

Source : MADR, 2006 ;

Pour l'année 2006, la superficie réservée à l'ensemble des fourrages est de 788542ha (soit une hausse de 25.39%) par rapport à l'année précédente (628889ha), en matière de production, le volume obtenu en fourrage est évalué à 19347210Qx contre 19500000Qx pour l'année écoulée soit une légère baisse de -0.78%. quant aux rendements, ils sont de l'ordre de 24.5Qx/ha enregistrent ainsi un écart négatif de -20.85% puisqu'ils étaient à 31Qx/ha en 2005.

### 1-2-1-3 Cultures maraichères

La culture des maraichères a connu un développement important au cours des dernières années, la production totale est passée de 6 millions de tonnes en 2007/2008 à 9.5 millions en 2010/2011, soit une augmentation de 58% la pomme de terre , produit de grande consommation,

<sup>111</sup> [https://www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_1964\\_num\\_73\\_397\\_16628](https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1964_num_73_397_16628) consulter le 29/07/2020

## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

est l'espèce la plus représentée avec une production de 3.8 millions de tonnes. L'Algérie est d'ailleurs devenue récemment pays exportateur de pomme de terre.

La production maraichères depuis le début des années 2000 est en augmentation contenu à exception de la période 2006-2007 où la production a décliné légèrement de 4 millions de Qx suit essentiellement à une baisse de la production de la pomme de terre (7 millions de Qx) qui est due à une baisse des rendements de 220 Qx/ha la production des maraichères a plus que triplé entre 2000 et 2012.<sup>112</sup>

### **1-2-1-4 Les légumes secs**

Les légumes secs faisant partie de la catégorie des produits de première nécessité dans les prix sont réglementés.

Les composés en moyenne à 48% légumes secs et la féverole à 30% de pois sec et à 10% lentille, la production est en évolution positive durant la période 2000-2006, la superficie la production et le rendement des légumes secs sont passés respectivement à 66,302 ha, 455,875 Qx et 7.29/ha (MADR 2006 b).

### **1-2-1-5 Les cultures industrielles**

La culture industrielle<sup>113</sup> constitue une matière déterminante dans la promotion d'une économie intégrée qui est l'un des objectifs de premier ordre pour le planificateur algérienne. Le développement de ces cultures est vu comme le chemin le plus court vers une intégration rapide entre l'agriculture et l'industrie. Le rendement moyen de ces derniers demeure faible et ne dépasse guère 25Qx/ha contre 40 à 60 Qx/ha pour les pays développés le non-respect de la rotation, les travaux de préparation du sol mal menés, l'utilisation de semences non traitées, à l'origine des faibles fertilisations et les mauvais traitements phytosanitaires sont à l'origine des faibles rendements.

### **1-2-1-6 Arboriculture**

L'arboriculture<sup>114</sup> concerne principalement les arbres à noyau et pépins les 3.000000 agrumes, la phoeniciculture et l'olivier qui reste les plantations les plus importantes en Algérie.

---

<sup>112</sup> Bouaissaoui, S.(2015), l'impact de l'agriculture sur la croissance économique en Algérie ,p132.

<sup>113</sup> Bouaissaoui, S.(2015), l'impact de l'agriculture sur la croissance économique en Algérie ,p132.

<sup>114</sup> Bouaissaoui, S.(2015), l'impact de l'agriculture sur la croissance économique en Algérie ,p133.

## Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement

**Tableau N°03: la production et les rendements des arboricultures**

	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	Moyenne 00-06	Evolution 06-05%	Evolution 06 moyennes 00-06%
Sup, complantée (ha)	179640	21290	250490	281490	254804	280378	243285	10.04	15.25
Sup, Rapport (ha)	135690	1460	155330	166322	140040	162796	150245	16.25	8.36
Production(Q x)	468448 0	563843 0	633925 0	684000 0	773244 0	980981 0	684073 5	26.87	43.4
Rendement (Qx/ha)	34.5	39.9	40.8	41.1	55.2	45	45	9.16	33.04

Source : MADR, 2006

Les superficies complantées en arbres fruitières à noyaux et pépins sont de 280387 ha en 2006, enregistrant une hausse aussi bien par rapport à 2005 que par rapport à la moyenne 2000-2006 de 10.4% et 15.25% respectivement, cela explique bien que les nouvelles plantations réalisées au cours de cette campagne, les superficies en rapports quant à elles aussi ont augmenté à 162796 ha enregistrant un écart important de 16.25% sachant qu'elles étaient à 140.44 ha l'année dernière.

### 1-2-1-7 La viticulture

La viticulture<sup>115</sup> est l'étude et la culture du raisin, soit pour la production de vin, soit pour la consommation brute (raisins de table). La viticulture comprend toutes les études agricole, les efforts et les actions de culture de la vigne jusqu'au jour de la récolte.

Les produits à base de vigne comprennent les raisins de table, les raisins déshydratés, le jus de raisin, le mout concentré, les distillats, les feuilles et le vinaigres. Bien sûr, des variétés sont utilisées pour chacun de ces produits.

<sup>115</sup> <https://wikifarmer.com/fr/definition-viticulture-quest-ce-que-la-viticulture/> consulter le 02/09/2020

## Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement

Tableau N°04: la production et les rendements de viticulture

	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	Moyenne 00-06	Evolution 06-05%
Sup, complantée (ha)	68500	79990	94025	97696	10022	97063	89579	-3.13
Sup, Rapport (ha)	51500	54200	60465	62532	69633	75187	62253	7.98
Production(Qx)	1961600	2344000	2779680	28391000	3340210	398180	2874112	19.16
Rendement (Qx/ha)	38.1	43.2	46	45.4	48	52.9	46	10.36

Source : MADR, 2006.

Les superficies en rapport sont toujours en augmentation, elles atteignent 75187ha, contrairement aux superficies complantées qui ont diminué de 3.13% par rapport à la campagne précédente. La production s'est élevée à 3980180 Qx, enregistrant une hausse appréciable de 19.16% par rapport à 2005, cette hausse est nettement plus importante par rapport à la moyenne 2000-2006 soit 38.48%. Les rendements ont aussi connu un accroissement de 10.36% par rapport à 2005 et 16.08 par rapport à la moyenne 2000-2006<sup>116</sup>.

### 1-2-1-8 L'olivier

En 1978, le nombre d'oliviers<sup>117</sup> en Algérie a été estimé à 16 millions. De ce fait l'Algérie est à la fois un pays producteur d'huile d'olivier et d'olive de table. En Algérie, il existe plus de 150 variétés d'oliviers plus ou moins cultivées. Nous avons trois zones oléicoles. C'est la zone centre représentée par les régions de Béjaïa, Bouïra, Tizi Ouzou et Boumédès qui abrite le plus grand verger oléicole. Le centre National de contrôle et de certification des plantes et semences (CNCC) a autorisé la production et la commercialisation de 16 variétés. A la très grande diversité du matériel végétal, vient s'ajouter la confusion au niveau des noms donnés aux variétés. Ainsi, il est très fréquent qu'une même variété ait des appellations différentes d'une région à une autre et d'un pays à un autre.

<sup>116</sup> Bouaïssaoui, S.(2015), l'impact de l'agriculture sur la croissance économique en Algérie ,p133.

<sup>117</sup> [https://www.persee.fr/doc/jatba\\_0370-3681\\_1937\\_num\\_17\\_192\\_5774](https://www.persee.fr/doc/jatba_0370-3681_1937_num_17_192_5774) consulter le 02/08/2020.



### **1-2-2 La production animale**

Plusieurs élevages sont pratiqués au niveau de notre échantillon. La production animale constitue une source de revenus depuis longtemps pour plusieurs exploitants. C'est le cas de l'élevage bovin laitier. Quant au petit élevage, les mesures incitatives du PNDAR ont provoqué un regain d'activités.

#### **1-2-2-1 Produits de l'élevage**

L'élevage algérien se caractérise par des pratiques et des systèmes de production extensif, en distingue certains des produits de l'élevage en Algérie(les viandes, lait, l'œuf..).

##### **a- les viandes**

La production de viandes rouges provient principalement des viandes bovins, ovins et caprines et d'une façon secondaire des viandes camelines équines. Quant à la production de viandes blanche. Elle provient principalement de la viande de poulet de chair et d'une façon secondaire des viandes de dinde et cailles en Algérie, la production des viandes rouges durant la période 2000-2006 est passé de 289.000 tonnes et la production des viandes blanche est passé à 180.000 tonnes(MADR 2009).

##### **b- Le lait**

La production laitière est un secteur stratégique de la politique agricole algérienne. En Algérie la production laitière moyenne est passée de 1.2 milliards de litre durant la période 1966-1999. A 1.8 milliards de litre durant la période 2000-2006(MADR, 2009). Cependant, cette évolution positive est insuffisante pour garantir l'autosatisfaction concernant ce produit, en effet l'Etat se trouve toujours dans l'obligation d'importer et de subventionner la matière première du produit pour stabiliser son prix.

##### **c- La production d'œufs**

La production d'œufs est en augmentation, elle enregistre une hausse de 1.19%, passant de 3520(10<sup>6</sup>U) en 2005 à 3570(10<sup>6</sup>U) en 2006.

### 1-2-2-2 Le cheptel

Le cheptel désigne l'ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation agricole ou plus largement d'une région ou d'un pays par exemple le cheptel est composé (d'ovins, bovin), dans une acception juridique et économique, le cheptel désigne l'ensemble des moyen d'exploitation agricole.

#### a- les bovins

Selon le ministère de l'agriculture (2001), les bovins sont localisés dont les tells et les hauts plains, on les retrouve dans les régions nord du pays enivrants 80% de l'effectif bovin avec 53% à l'est, 24% de l'ouest et 23% dans le centre.

Les systèmes de production bovine<sup>118</sup> : l'élevage en Algérie ne constitue par un ensemble homogène peut distinguer trois grands systèmes de production bovine :

- **Système extensif**

Ce système de production bovine en extensif occupe une place importante dans l'économie familiale et nationale, il concerne les races locale et les races croisées, ce système est orienté vers la production de viande (78% de la production nationale).

- **Système semi intensif**

Ce système est localisé dans l'est du centre de pays, ce système est à tendance viande mais fournit une production laitière non négligeable destinée à l'autoconsommation et rafais, un surplus est dégagé pour la vente et riverains.

- **Système intensif**

Ce système montre la tendance mixte de l'élevage, il concerne les races améliorer ce type d'élevage orienter vers la production laitière, est localise essentiellement dans les zones littorales. Le système intensif représente 30% de l'effectif bovin est assure près de 20% de production bovin nationale, ce type de système fait appel à une grande consommation d'aliment, une importante utilisation des produits vétérinaires ainsi qu'à des équipements pour le logement des animaux.

---

<sup>118</sup> Yakhlef-H, la production extensive du lait en Algérie. Option méditerranées- série séminaire (6) page 135.139

### **b- les ovins**

L'augmentation de cheptel ovin est passée de 17 millions en 2003 à presque 23 millions en 2010. Le cheptel ovin constitue une richesse inappréciable pour les habitants qui en vivant, lait, viande, peau, laine tout leur est utile. Les ovins sont répartis sur toute la partie nord du pays avec une forte concentration dans steppe et les hautes plaines semis-arides céréales (80% de l'effectif totale), les ovins ont connu une légère baisse durant la période allant de 2001 à 2003 par rapport à 2000, leur effectif a repris sa tendance haussière jusqu'à atteindre 23 millions de têtes en 2011, soit une augmentation de 31% contre seulement 9.7% pour l'effectif bovin qui dans l'effectif est relativement fixe.

### **Section 2 : le financement bancaire à l'agriculture**

Le financement bancaire de l'agriculture (domaine autogérés et secteur privé) était assuré par la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et il était garanti par l'Etat. Mais le risque d'insolvabilité des domaines a incité les autorités à créer une banque spécialisée pour le financement de l'agriculture.

La BADR, banque spécialisée (Banque d'Agriculture et de Développement Rural) créée en 1982 a pris la relève à la BNA. Devenue autonome à partir de 1990, avec obligations d'équilibres, elle s'est transformée en banque classique appliquant à l'agriculture « les règles strictes du crédit bancaire ». L'Etat ne garantit plus les emprunts bancaires fait par agriculteurs. De ce fait l'essentiel des exploitations agricoles individuelles n'ont plus accès au système bancaire. La BADR a limité ses opérations de crédits de campagne (ETTAHEDI, R'FIG...) et de crédit d'investissement de moyen et long terme.

Le crédit agricole est né en Algérie des difficultés rencontrées par la petite et moyenne agriculture à une certaine époque à trouver auprès des établissements bancaires, les capitaux nécessaires à l'exploitation, l'équipement et la mise en valeur de leurs propriétés. A la fin de siècle dernier prévalait le système de crédit ne dit « pas en bat » c'est-à-dire comme organe essentiel de distribution, des organismes au contact des utilisateurs. Par la suite, il y eut la création d'institution financière spécialisées répondantes aux opérations de crédits nécessaires au secteur agricole.

## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

### **2-1 Présentation de la BADR<sup>119</sup>**

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n°82-106 le mars 1982.

La BADR est une société par action du capital social de 64.000.000.000 DA chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement constitué de fonds mis à leur disposition, et ce dans le respect du secret bancaire.

- En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie du crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion

- **Synthèse des activités de la BADR dans son repositionnement stratégique**

- **L'agriculture**

- Culture céréale ; culture industrielles ; culture légumes ; horticulture ; pépinières ; culture fruitière ; viticulture ; services annexes à l'agriculture

Aussi la BADR elle se repositionne sur l'élevage (élevage d'ovins, élevage caprins, camélidés et équidés...), et sylviculture et exploitation forestière (activités connexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière...).

### **2-2 Les crédits à l'agriculture par la BADR**

Les crédits agricoles sont assurés principalement par la BADR<sup>120</sup> :

#### **2-2-1 le crédit agricole R'FIG<sup>121</sup>**

Il s'agit d'un crédit de compagnie à court terme, totalement bonifié destiné au financement des agriculteurs et éleveurs, activant à titre individuel, organisée en coopératives ou en groupement économique.

- **Les bénéficiaires de ce crédit sont :**
  - les agricultures et les éleveurs, à titre individuel ou organisée en coopératives, groupements, associations, ou fédérations ;

---

<sup>119</sup> <http://www.cawjjjel.org/fr/financement-agricole/87-presentation-de-la-banque-badr#:~:text=La%20Banque%20de%20l'Agriculture,106%20le%2013%20mars%201982.&text=Depuis%201999%2C%20le%20capital%20social,seuil%20de%2033.000.000%20Dinars>. Consulter le 08-07-2020

<sup>120</sup> <https://badrbanque.dz/> consulter le 08-07-2020

<sup>121</sup> <https://badrbanque.dz/> consulter le 08-07-2020

## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

- les fermes pilotes ;
  - les entreprises économiques qui concourent à l'intensification, la transformation, la valorisation et le stockage des produits agricoles.
- 
- **Caractéristiques du crédit R'FIG<sup>122</sup> :**
    - Destiner au secteur agricole ;
    - C'est un crédit d'une durée de deux (2) année ;
    - Montant du prêt : selon le volume d'activité développé par l'entreprise ;
    - La couverture totale des charges d'intérêt est prise en charge par le ministère de l'agriculture et du développement rurale sur le FNRPA ;
    - Tout bénéficiaire du crédit R'FIG qui rembourse entre 6 et 24 mois ouvre droit, à la prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR et à un autre crédit de même nature pour la période suivante ;
    - Tout bénéficiaire de R'FIG qui ne rembourse pas à l'échéance de deux année perd le droit de paiement des intérêts par le MADR et le supportera lui-même.
    - Apport personnel : l'apport personnel pour ce type de crédit (crédit d'exploitation) n'est pas exigible.
  
  - **Domaines couverts par le crédit R'FIG crédit de compagnie<sup>123</sup> :**
    - Acquisition d'intrants nécessaire à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires...) ;
    - Acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces) de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires ;
    - Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de Régularisations de produits agricoles de large consommation « SYRPALAC » ;
    - Travaux cultureux, moisson-battage.

---

<sup>122</sup> <http://madrp.gov.dz/agriculture/investissement/credits-agricoles/> consulter le 08-07-2020

<sup>123</sup> <http://madrp.gov.dz/agriculture/investissement/credits-agricoles/> consulter le 09/07/2020

### 2-2 le crédit R'FIG fédérateur

Il s'agit d'un crédit d'exploitation<sup>124</sup> totalement bonifié destiné au financement des entreprises économiques organisées en sociétés commerciales ou en coopératives, activant dans la filière de transformation, de stockage et/ou de valorisation des produits agricoles.

- **Caractéristique du crédit**<sup>125</sup>

- Crédit Pour le secteur agroalimentaire ;
- La durée de ce crédit minimum 06 mois, maximum 09 mois ;
- Le montant du prêt minimum 1.00.000 DZD, maximum 10.000.000 DZD ;
- Bonification : 100% (les intérêts sont pris en charge en totalité par le MADR (ministère de l'agriculture et de développement rural) ;
- Les garanties et réserves bloquantes : Le client doit déposer par ailleurs certaines garanties et réserves à la banque, que celle-ci saisie en cas de non remboursement des crédits. Elles comprennent : Délégation d'assurance/ Caution solidaire/ Nantissement du fonds de commerce étendu au matériel/ Nantissement du matériel roulant;
- Hypothèque : lorsque l'emprunteur n'a pas d'acte de propriété ou acte administratif (la valeur du bien donné en garantie doit être supérieure au montant du prêt) ;
- Les garanties et réserves non bloquantes sont quant à elles établies selon les particularités de chaque dossier.

- **Domaines couverts par le crédit R'FIG fédérateur**<sup>126</sup>

- Transformation de la tomate industrielle ;
- Production de lait ;
- Production céréale ;
- Production de semences de pomme de terre ;
- Unité de fabrication de pâtes alimentaires et couscous ;
- Conditionnement et exportation de dattes ;
- Production d'olives de table et de l'huile d'olive ;
- Production de miel ;
- Production de produits de terroirs ;

---

<sup>124</sup> <http://madrp.gov.dz/agriculture/investissement/credits-agricoles/> consulter le 10/07/2020

<sup>125</sup> Idem

<sup>126</sup> <http://madrp.gov.dz/agriculture/investissement/credits-agricoles/> consulter le 11/07/2020

## Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement

---

- Création d'unités d'élevage et centre d'engraissement ;
- Insémination artificielle et transfère d'embryons;
- Abattage avicole et découpe ;
- Commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles;
- Production et distribution de petits outillage agricoles, irrigation, serres...

### 2-3 le crédit ETTAHADI

Il s'agit d'un crédit d'investissement<sup>127</sup> à moyen et à long terme partiellement bonifier par l'Etat, octroyer par la BADR (banque d'agriculture et de développement rural), destiné aux nouvelles exploitations agricoles et d'élevage ou aux projets implantés sur des terres agricoles non exploitées, relevant de la propriété ou du domaine privé de l'Etat.

- **Population concernée (les bénéficiaires) :**

- personnes physique ou moral présentant un cahier de charges validé par les structures habilitées du ministère de l'agriculture et du développement rural ;
- les propriétaires de terres privées non exploitées et les concessionnaires de nouvelles exploitations agricoles et/ou d'élevage relevant du domaine privé de l'Etat ;
- les agricultures et les éleveurs, à titre individuel ou organisées en coopératives ou groupement légalement constitué ;
- les fermes pilotes ;
- les entreprises économiques publiques ou privées, intervenant dans les activités de productions agricoles, de valorisation, de transformation ou de distribution des produits agricoles et agroalimentaires.

- **Actions ciblées :**

- Travaux de préparation, d'aménagement et de protection des sols
- Opération de développement de l'irrigation agricole ;
- Acquisition de factures et de moyens de production ;
- Réalisation d'infrastructure, stockage, transformation, conditionnement et valorisation ;
- Production artisanale ;
- Protection et développement des patrimoines génétiques animal et végétal.

---

<sup>127</sup> <https://badrbanque.dz/credit-ettahadi/> consulter le 09-07-2020

- **Caractéristique du prêt bancaire du crédit ETTAHADI bonifié<sup>128</sup>**
  - Montant du crédit : 1.000.000 DA maximum par hectare pour les exploitations ne dépassent pas 10 hectares ; et 10.000.000 DA maximum pour les exploitations de plus de 10 hectares ainsi que les entités économiques dont les projets éligibles sont implantés sur des terrains non agricole.
    - Crédit moyen terme minimum 1.000.000.000 DA ; maximum 100.000.000DA
    - Crédit à long terme minimum 1.000.000.000 DA ; maximum 10.000.000.000DA
  - Durée de prêt : la durée de ce crédit est modulée en fonction de la maturité de chaque projet, elle peut être à moyen terme ou à long terme :
    - Crédit à moyen terme : de 3 ans à 7 ans maximum et un différé d'un an à deux ans ;
    - Crédit à long terme de 8 ans à 15 ans maximum et un différé d'un an à cinq ans.
  - Les intérêts sont pris en charge par le ministère de l'agriculture et de développement rural sue le FNDIA ;
  - C'est un crédit bonifié d'une durée de 7 ans ;
  - Ce crédit d'investissement n'est accordé qu'aux projets approuvés par l'office national des terres agricoles (ONTA) et retenus dans le cadre de la mise en valeur des terres agricole ;
  - Date limite d'utilisation : CMT de 06 à 12 mois maximum à partir de la mise en place du crédit ; et CLT de 06 à 24 mois maximum à partir de la mise en place de crédit ;

### 2.4 Crédit ETTAHADI fédérateur

ETTAHADI FEDERATIF<sup>129</sup> est le crédit d'investissement, partiellement bonifié par l'Etat, il est destiné aux opérateurs (transformateurs, conditionneurs et stockeurs de produit agricoles).

- **La population concernée :**
  - Transformateur de produits agricoles ;

---

<sup>128</sup> <https://badrbanque.dz/credit-ettahadi/#:~:text=HomeCr%C3%A9dit%20E2%80%9D%20ETTAHADI-,Cr%C3%A9dit%20E2%80%9D%20ETTAHADI,domaine%20priv%C3%A9%20de%20l'Etat.> Consulter le 10/07/2020

<sup>129</sup> <https://badrbanque.dz/credit-ettahadi/#:~:text=HomeCr%C3%A9dit%20E2%80%9D%20ETTAHADI-,Cr%C3%A9dit%20E2%80%9D%20ETTAHADI,domaine%20priv%C3%A9%20de%20l'Etat.> Consulter le 10/07/2020



## Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement

---

- Conditionneurs de produits agricoles ;
- Stockeur de produits agricoles.
- **Les caractéristiques de ce crédit**
  - Secteur agro-alimentaire, l'industrie agroalimentaire est l'ensemble des activités industrielles qui transforment des productions alimentaire issue de l'agriculture ou de pêche en aliments industriels destinés essentiellement à la consommation humaine
  - Le montant du prêt 1.000.000 DA jusqu'à 200.000.000 DA ;
  - Durée de prêt la durée est modulée en fonction de la maturité de chaque projet, elle peut être à moyen terme ou à long terme :
    - Crédit à moyen terme : de 3 ans à 7 ans maximum et un différé d'un à deux ans ;
    - Crédit à long terme de 8 ans à 15 ans maximum et un différé d'un à cinq ans ;
    - Durée de remboursement entre 03 à 05 ans

### 2-5 crédit-bail « leasing »

Le crédit leasing mobilier<sup>130</sup> est une opération financière et commerciale, mettant en relation la banque avec des opérateurs économiques nationaux, portant sur un contrat de location des biens d'équipement rentrant directement dans la réalisation et/ou l'extension de projet d'investissement

L'organisateur de financement en crédit-bail est désigné comme crédit-bailleur (banque) et comme bénéficiaire de financement comme crédit-preneur (client bénéficiaire).

La BADR dans une première phase a lancé le leasing financier afin de diversifier ses produits de soutien à l'économie nationale, en application des résolutions de l'Assemblée Générale relative au lancement de l'activité leasing, la BADR a mis en place le financement par le leasing financier en interne.

La BADR orientera ses efforts vers le financement du matériel produit localement, en particulier vers le matériel agricole.

- **Caractéristiques du crédit**
  - montant du crédit : le crédit peut atteindre 100% du coût des équipements à acquérir. plus généralement, une participation du promoteur, à hauteur de 20% à 30% du cout global, est requise ;

---

<sup>130</sup> <https://badrbanque.dz/leasing-credit-bail/> consulter le 10/07/2020

## Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement

---

- Durée de la localisation : 10 ans pour moissonneuses-batteuses et 05 ans pour les autres équipements ;
- Différé : le client peut, en fonction de la nature et de la typologie du projet, bénéficier d'un différé de six mois à un an ;
- Echéances : en fonction du type d'activité et selon une périodicité convenue entre les deux parties le remboursement peut être mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel ;
- Taux d'intérêt : le taux appliqué est de 09% TTC l'an (5%+4% de bonification) ;
- Subvention : une subvention de 25 à 40% est accordée par l'Etat aux clients financés par la BADR. Les clients payant cash bénéficient également de la subvention ;
- Apport personnel : dans le cadre des projets subventionnés par l'Etat ; ces apport sont calculés à raison de 10% du cout du projet. L'apport est de l'ordre de 20% à 30% du cout global, lorsque le projet est réalisé sans l'intervention des pouvoirs publics.

### 2.6 crédits agricoles mutuels

Le crédit agricole mutuel<sup>131</sup> est né en Algérie, comme d'ailleurs dans la métropole, des difficultés que la petite et moyenne agriculture a éprouvées à une certaine époque à trouver auprès des établissements bancaire, les capitaux nécessaires à l'exploitation, l'équipement et la mise en valeur de leurs propriétés.

Le crédit mutuel agricole est une opération financière pour but de mettre en place des capitaux nécessaire, non seulement à l'exploitation rationnelle des propriétés mais aussi à l'amélioration financière, l'acquisition de petit propriété rural, création ou reconstruction des cultures, en un mot à tout ce qui peut aider pour l'augmentation de la production agricole.

- **Le caractère de crédit mutuel**

Ce résulte du que les parts de capital restant engager pour un certaine durée, généralement de cinq ans, à la couverture des pertes éventuelles et aussi, d'autre part, de ce quel les emprunteurs étaient appelés à se donner mutuellement une seconde signature.

---

<sup>131</sup> [http://alger-roi.fr/Alger/documents\\_algeriens/social/pages/28\\_credit\\_agricole.htm](http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/social/pages/28_credit_agricole.htm) consulter le 11/07/2020

### 2.7 Le crédit HABITAT Rural

Il s'agit d'un crédit immobilier hypothécaire<sup>132</sup> destiné au particulier et réserver exclusivement au financement du logement en zone rural.

- **Population concernée**

- Une personne physique de nationalité algérienne (résidente ou non résidente en Algérie), majeure âgée de moins de 65 ans, ayant un revenu stable égal au moins SMNG

- **Caractéristique du crédit**

- Le montant du prêt minimum 1.000.000 DA ; maximum 3.000.000DA ;
- Taux d'intérêt de 1% à 03% selon votre revenu ;
- Apport personnel 10% du cout de projet ;
- Durée de remboursement jusqu'à 20 ans selon l'âge de la personne

Ajoutons à ces différents types de crédits, les agricultures peuvent ce bénéficier des dispositifs de l'Etat, tel que l'ANDI, l'ANSEG et la CNAC qu'on a détailler dans le chapitre 01 (la section3 du chapitre I ), ces dispositifs ciblent différentes activités dans tous les secteurs et notamment le secteur agricole, para-agricole et agro-alimentaire, tels que définis dans l'annexe de la nomenclature des activités finançables par la BADR (DR n°17/2005).

### 2.3 Les contraintes du financement de l'agriculture en Algérie.

La relation entre développement agricole et accès au financement n'est plus à démontrer mais c'est la généralisation de cet accès à toutes les catégories de producteurs agricole, notamment dans les pays en développement, qui reste difficile à atteindre. Les contraintes de financement constituent en effet encore un problème généralisé pour les agricultures des pays en développement tel que l'Algérie, car ces pays restent caractérisés par : une faiblesse structurelle du crédit bancaire, inaccessibles à la majorité des petit exploitant et un maintien, voire un développement du financement informel.

La perception du financement informel ces dernières années, a beaucoup changé. Longtemps considéré comme une anomalie économique à éradiquer (source d'exploitation des pauvres paysans), il est davantage perçu aujourd'hui comme une composante à part entière du système

---

<sup>132</sup> <https://badrbanque.dz/credit-habitat-rural/consulter> le 10-07-2020

## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

de financement agricole, qui joue un rôle positif dans l'économie et notamment dans l'amélioration de l'accès au crédit.

L'accès aux crédits bancaires est donc une condition essentielle de développement de ce secteur. Cependant, les agriculteurs en Algérie sont souvent confrontés à des contraintes pour l'accès au financement bancaire. Cependant l'Etat ne garantit plus les emprunts bancaires faits pour le secteur agricole. De prime abord, l'absence de données fiables sur le financement agricole suffit à rendre compte du sous-développement des services financiers en Algérie. Devant le sous-financement important, le secteur informel et l'autofinancement prennent le relais du financement de l'agriculture. Les réformes des systèmes financiers en Algérie n'ont pas abouti à l'émergence de marchés financiers dynamiques pouvant répondre efficacement aux besoins de toutes les catégories d'exploitations agricoles.

### **2.3.1 Le financement informel**

Trois principales raisons expliquent l'exclusion de l'accès au crédit bancaire dont souffre une grande partie des exploitations agricoles en Algérie, comme dans beaucoup de pays d'autres pays en développement : les banques manquent d'information sur les détails opérationnels des exploitations, ces exploitations sont généralement incapables de fournir des garanties matérielles, et les coûts de transactions sont très élevés, ce qui baisse la rentabilité et réduit les incitations réelles pour que les banques accordent des crédits à cette catégorie d'exploitation.

Dans le contexte d'insuffisance du crédit bancaire, le financement informel est devenu une pratique courante dans le secteur agricole.

### **2.3.2 Les limites et les contraintes du financement par le BADR de secteur agricole**

Suite à la recherche qu'on a pu faire même avec les difficultés de s'accéder à toutes les informations sur le secteur agricole pour qu'on puisse établir cette liste de limites et de contraintes qui empêchent les crédits agricoles de se développer en Algérie. Comme nous avons essayé de formuler quelques propositions, afin de les développer et qu'ils puissent répondre au mieux aux besoins des clients.

### **2.3.2.1 Difficulté d'accès aux crédits**

Un accès difficile à cause de la non-détention d'une grande partie des agriculteurs d'un titre de propriété sur les parcelles qu'il exploite ou la majorité des agriculteurs pratiquent un élevage hors sol. Ils ne peuvent, par conséquent, fournir d'acte de propriété, de concession ou bail de location des exigé par BADR.

### **2.3.2.2 manque d'information et de formation**

Manque des fiches et des dépliants qui puisse servir d'outil d'information sur les formes et l'existence des crédits, leurs bénéfices et avantages. Aussi absences de formation en matière de gestion financière des projets financés par ces crédits, vu l'absence de qualification chez la majorité des agriculteurs.

### **2.3.2.3 Délai de la procédure d'octroi de crédit**

Dans la procédure d'octroi des crédits est très longue aussi complexe (cadre administratif et juridique). Elle engendre des frais supplémentaire au solliciteur et une perte de temps dans les administrations ; ce qui décourage un bon nombre d'agriculteurs d'aller jusqu'au bout de leurs démarches.

### **2.3.2.4 des montants des crédits accordés sont plafonnés**

Les projets qui peuvent être soumis au financement par les crédits agricole sont limités par un plafond à ne pas dépasser au-delà. Le problème surtout pour le crédit ETTAHADI c'est un crédit d'investissement qui ne peut dépasser les 200.000.000 DA (crédit ETTAHADI Fédératif) pour le conditionnement, le stockage de produits agricole. Pour le bon fonctionnement de c'est projet et ces activité nécessite des montants plus importantes. Par contre le crédit R'FIG pas de limite pour le montant mais il ne permet pas de bénéficier des différentes aides publique.

### **2.3.2.5 le manque et absence de l'écoute aux besoins des agriculteurs**

La BADR ne joue pas le rôle bien souhaité par les agriculteurs qui ont besoin d'une banque qui finance leur projet directement. Parce que les crédits répondent plus précisément aux préoccupations du gouvernement plus qu'aux fellahs. C'est-à-dire selon eux, les crédits sont d'abord consacrés aux secteurs considérés comme stratégique (lait et céréale), dont sont des produits subventionnés, et aussi ont des prix stable. En ce qui concerne les autres produits sont des produits à forte fluctuation des prix (viande et pomme de terre) sont peu concerner. Donc pour la BADR, les fellahs les plus solvable et les ceux qui pratique la céréaliculture.

## **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

Faut un certain nombre d'efforts à fournir au niveau des pouvoirs publics qu'au niveau de la BADR, pour mettre fin à ces limites et contraintes.

### **2.3.3 Les propositions pour le développement des crédits à l'agriculture**

Pour permettre aux crédits agricoles d'atteindre plus d'objectifs et aussi des meilleurs objectifs fixés leur permettre de se développer à l'instar d'autres pays développés. Faut bien employer des moyens humains et le plus important les moyens financiers.

Pour toucher un large public, et nombreux agriculteurs on propose :

#### **2.3.3.1 développé des cellules et compagnes de publicité**

La stratégie marketing concernant ces produits (ces crédits agricoles). Mettre des cellules et compagnes de publicité et d'information pour ces crédits, que ce soit faire en dehors des agences de BADR faire des spots de publicité dans les différents médias aussi dans des pages internet et les réseaux sociaux, et dans la BADR avec des dépliants de publicité, afin d'atteindre une large diffusion et attirer un maximum d'agriculteurs.

#### **2.3.3.2 faire une procédure d'octroi de crédit léger**

Les procédures d'octroi des crédits doivent être allégées pour diminuer les frais que les fellahs supportent. Allègement de ces procédures par la création des petits organismes, commission ou des cellules qui mettraient en liaison directe cette banque permettrait au client de gagner du temps, qu'il pourrait consacrer ce temps pour la réalisation des objectifs de son projet.

#### **2.3.3.3 revoir l'augmentation de montant des crédits**

Dans le secteur agricole les besoins sont vastes. Ils nécessitent des montants importants surtout en ce qui concerne les crédits d'investissements de longue durée, faudrait augmenter les montants des crédits, aussi faire mieux étudier les besoins de chaque crédit pour répondre au mieux aux besoins de chacun.

#### **2.3.3.4 formation en gestion financière organisée**

La majorité des agriculteurs et clients de ces crédits ne trouvent pas des informations suffisantes en gestion financière de projets ; alors faut que le personnel des agences BADR soit en mesure de former leurs clients en leur communiquant toutes les informations nécessaires pour un bon fonctionnement des projets et modalités du financement.

### **Chapitre III l'évolution du secteur agricole en Algérie et son financement**

---

Ces propositions sont insuffisantes. Mais être un élément de départ pour une nouvelle stratégie pour développer ces crédits qui disposent d'un fort potentiel pour le développement de secteur agricole dans notre pays

### **Conclusion**

Les différents crédits et dispositifs mis en place par le gouvernement et ayant trait au financement du secteur agricole, a créé une certaine dynamique et a enregistré une substantielle évolution dans la production et l'activité du secteur agricole. Ces différents programmes de développement agricole permis au pays depuis l'indépendance d'augmenter d'une manière considérable le potentiel créant ainsi l'emploi.

La tendance de l'activité et l'augmentation de la production agricole surtout en ce qui concerne la production de la céréale, légume sec et l'huile d'olive. Les différents soutiens financiers octroyés par l'Etat aux agriculteurs et aussi les différents dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC, et ANGEM) pour le développement agricole.

Depuis la création de la BADR nombreux projets réalisés, ce qui montre qu'il ya des prédispositions à la dynamique agricole dans le pays. Par ailleurs ces prédisposition de différents projets reste peu aboutis en matière d'accompagnement technique et surtout financier à la réalisation de projets au aussi la manière de remboursement de crédits, ajoutant à cela les contraintes des crédits dans le financement des projets agricoles.

Toute la volonté exprimer de faire ce secteur. Les obstacles majeur de l'Algérie pour le développement économique local à travers les crédits agricole proposer par la BADR, ceux-ci restent insuffisants malgré ils réalisent des résultats. D'où la nécessité de suivre des procédés et méthodes nouvelles pour avoir une large clientèle en besoins de ces crédits et pour bien améliorer les avantages de la production agricole en adoptant une stratégie agricole fondés sur les points et les principes de base qui assure l'efficacité à long terme.



# **Conclusion**

## **Générale**

## Conclusion générale

---

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, l'entreprise s'efforce d'aboutir à une rentabilité meilleure et à une production optimale. Elle cherche à conquérir le plus d'espace sur la scène nationale et internationale.

Néanmoins, l'atteinte de ces objectifs requiert des financements important que l'entreprise seule ne peut supporter. C'est là que la banque fait son apparition (intermédiation bancaire) et octroi des crédits aux agents a déficit de financement

Les étapes de l'étude d'un projet d'investissement réalisé en deux étapes principales, soit, d'une première l'étude technico-économique qui porte sur le marché et l'environnement de cet investissement, et l'étude financière et faisabilité qui confirme ou affirme la possibilité de La réalisation des objectifs de ce projet.

L'évaluation financière du projet et sa mesure à dégager des richesses pour l'entité et cela, en appliquant les critères d'évaluation en fonction des critères de l'environnement dans lequel le projet doit être réalisé. L'utilisation de cette technique et critères d'évaluation si le projet réalisé mène vers des situations favorables en générant des gains et des bénéfiques ou des situations défavorables qui engendrent des pertes.

L'entreprise est appelée à choisir le mode du financement le lus adéquat avec ses capacité financières par une analyse minutieuse de chaque types de financement qui lui est possible. Mais cela détermine le budget nécessaire pour l'investissement.

Le financement bancaire est un facteur très important dans le processus d'investissement, il se caractérise par les flux et les fonds ou l'approvisionnement en matière première entre l'établissement de financement de l'activité et le secteur bénéficiant.

L'agriculture demeure le moteur du développement économique de la plupart des pays en développement, l'introduction de pratiques agricoles durables augmente les chances de produire des revenus stables à long terme. En Algérie le développement agricole et rural constitue actuellement un enjeu social et économique important vu la place prépondérante qu'occupe le secteur agricole au sein de l'économie nationale. La problématique du financement du ce secteur est au cœur des préoccupations de l'Etat, concrétisées par plusieurs politiques de développement agricole qui ont été mise en œuvre dans le but de sortir le pays de cette dépendance. Maintenant. L'agriculture algérienne n'est pas plus ce qu'elle était-il y'a quarante ans.

## Conclusion générale

---

L'investissement est un élément de base de toute activité agricole et moteur d'augmenter et de développement et de croissance économique en Algérie, les agriculteurs souffrent de plusieurs obstacles notamment ceux de l'accès ce dernier et l'objet de notre étude de cas.

Dans le premier chapitre, nous avons essayé de présenter tout ce qui concerne un projet d'investissement dans leur définition, les risques qui peut on survenir, et les différents études qu'on peut adopter pour juger et évaluer ce projet rentable ai pas.

Au second, notre attention s'est reposée sur les modalités de financement d'un projet d'investissement (classiques, crédit-bail), les certain nombre d'études et d'analyses sur le projet que le banquier doit entamer dans l'objectif de mesurer la pertinence de ce projet, et les risques et garanties qu'on peut attirer de cet investissement.

Dans le dernier chapitre, on peut dire que l'évolution et le développement de l'agriculture en Algérie depuis l'indépendance à nos jours, avec les différents plans agricoles qui sont établis par l'Etat pour la mondialisation de l'agriculture, ont mené la situation de l'agriculture algérienne à s'améliorer avec le temps, et les différents dispositifs de la BADR dans le financement du secteur agricole, que ce soit par les crédits ETTAHADIT, R'FIG ou crédit habitat rural, le secteur agricole a connu une forte croissance même avec les difficultés de la conjoncture économique et aux contraintes que les agriculteurs rencontrent dans l'accès aux financements de leurs projets.

La problématique du l'accès au financement qui persiste depuis de longues année, il soulève des difficultés en termes de garanties, d'exigences administratives et de procédures lentes c'est une raison qui fait reculer l'accès au financement et que le recouvrement par les organismes prêteurs reste faible.

Malgré les limites et les contraintes du financement le secteur agricole enregistre une augmentation et une amélioration avantageuse et positive en termes de financement par l'intervention de l'Etat qui encourage les agriculteurs avec les différents dispositifs pour augmenter le rendement, en Algérie la modernisation de l'agriculteur mais reste toujours à ne pas satisfaire les besoins de ces agriculteurs.

# **Bibliographie**

## Liste des ouvrages :

- BACIL, réforme agraire en Algérie, option méditerranéenne. Vol 36,1994.
- BESSIS Joël, Gestion du risque et gestion actif et passif de la banque, Edition DOLLAL, PARIS 1995.
- BENAMRANE. Djilali, agriculture et développement en Algérie, Alger 1980.
- BENHOURIA.T, les économies de Maghreb, Ed CNRS, 1980.
- BOUGHABA Abdallah, Analyse et évaluation des projets, Edition BERTI, PARIS 2005.
- BOUYACOUB-F, l'entreprise et le financement bancaire, édition CASBAH, ALGER 2001.
- CALVET-H, méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédit, Edition ECONIMICA, PARIS 2012.
- CAPUL Jean Yves, L'économie et les sciences sociales de A à Z, édition HATIER, PARIS 2004.
- Charreaux, Finance d'entreprise, 2ème édition EMS, Paris, 2000.
- D. Ogien, Maxi Fiches de Gestion financière de l'entreprise, 4eme édition, Paris, 2008.
- Echoudemaison (C D), dictionnaire d'économie et de gestion sociale, édition nathan, paris 1993.
- ECREMENT.M, indépendance politique et libération économique ; Ed ENAP ; OPU, Alger, 1986.
- FRANCK Bancel ; ABBAN Richard, Le choix d'investissement, édition ECONOMICA. PARIS 2015.
- FRANCOIS Desmicht, Pratique de l'activité bancaire, Edition DUNOD PARIS 2004.
- G-Ausset et J-Margerin, Investissement et financement, édition SEDIFOR. PARIS 1979.
- HAMADIS, les reformes agraire : la question foncière, département d'agronomie Blida, 1993.
- HERZIA ; les mutations des structures en Algérie depuis 1962 ; édition OPU, Algérie, 1979.
- HUBERT de la bruslerie, analyse financière information et diagnostic, 3eme édition DUNOD, PARIS 2006.

- HOUDAYER R, évaluation financière des projets : ingénierie de projet et décision d'investissement. Edition. ECONOMICA, paris 1999.
- H. HUTIN, « Toute la finance d'entreprise », Edition d'organisation, 2ème Edition, paris 1998
- Isabelle Chambost et Theirry Cuyaubère, Gestion financière, 4ème édition Dunod, Paris, 2008,
- JEAN Louis Amelon, l'essentiel à connaître en gestion financière, 3eme édition MAXIMA, PARIS 2012.
- KOEHL J, choix des investissements, édition DUNOD., PARIS 2003.
- KHEMICI China., finance d'entreprise approche stratégique, édition HOUMA, ALGER 2012.
- LASARY F., évaluation et financement des projets, la collection de l'étudiant, édition DAREL OTHMANIA., ALGER 2007.
- LUC Brent Rolland., principes et technique bancaire. 27eme édition DUNOD., PARIS 2015.
- MADRY P, créer son commerce. édition DUNOD., PARIS 2006.
- Merdan-ngattai-lan, étude de marché projet d'investissement, édition EL Harmattan, PARIS 2009.
- NATTHALIE Mourguse., le choix des investissements dans l'entreprise, édition ECONOMICA, PARIS 1994.
- TAHER Hadj Sadouk., les risques de l'entreprise et de la banque, édition DANLEB, ALGER 2007.
- TAVERDET-POPIOLEK, Guide du choix d'investissement, édition d'organisation, paris, 2006

**Liste des thèses et mémoire :**

- AMAZOUZ D ; AMOURA A, études et montage d'une demande de crédit de la BADR, mémoire de master en science de gestion, université TIZI OUAZOU.
- ADOURA A, le financement d'un crédit bancaire, mémoire de fin de cycle école supérieur de banque 2007.
- BOUAISSAOUI, S. l'impact de l'agriculture sur la croissance économique en Algérie ; mémoire du magister ; université de Bejaia, 2015.

### **Lois et texte réglementaire :**

- Article 03 du règlement 92/02 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés.
- Article 02 du règlement 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques
- Article 06 Article 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques.
- Le règlement 96/71 du 03 juillet 1996 relative à la monnaie et au crédit.
- Article 235 du code civil algérien.
- Article 409 du code de commerce.
- Article 948 du code civil.
- Ordonnance N° 71-73 du 8 Novembre 1971

### **Articles de revue :**

- MICHEL Mathieu., l'exploitant bancaire et le risque de crédit mieux cerner mieux maîtriser. la revue banque, PARIS 2015.
- YAN Gaillard ; GUY Thuillier, qu'est ce qu'un investissement ? ; Revue économique ; paris 1968.

### **Web graphie**

- [http.Francodiff.org](http://Francodiff.org) /les-differents-types-et-caractéristiques-des-credits-a-la-consommation consulter le 9/03/2020.
- J.Brouillard.lerisque dans l'investissement, Inurl//[http://www.mesfinances.com/monseuil/risque/chroniques/brouillard\\_reduire\\_risque.html](http://www.mesfinances.com/monseuil/risque/chroniques/brouillard_reduire_risque.html).
- <http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/254/DISPOSITIF-ANSEJ.html>
- [http://www.wilayadeblida.dz/direction/Dispos\\_AGM.html](http://www.wilayadeblida.dz/direction/Dispos_AGM.html)
- [http://www.wilayadeblida.dz/direction/Dispos\\_CNAC.html](http://www.wilayadeblida.dz/direction/Dispos_CNAC.html)
- [http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/247/DISPOSITIF--DE-L%E2%80%99AGENCE-NATIONALE-DE-DEVELOPPEMENT-DE-L%E2%80%99INVESTISSEMENT-\(ANDI\).html](http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/247/DISPOSITIF--DE-L%E2%80%99AGENCE-NATIONALE-DE-DEVELOPPEMENT-DE-L%E2%80%99INVESTISSEMENT-(ANDI).html)

- <https://www.l-expert-comptable.com/a/529709-qu-est-ce-qu-un-investissement.html>.
- <https://www.tacotax.fr/guides/credit-consommation/le-credit-bail-definition-avantages-inconvenients>.
- <https://www.petite-entreprise.net/P-3143-88-G1-flux-de-tresorerie-definition>
- <https://www.manager-go.com/finance/capacite-autofinancement>
- <https://aide-creation-entreprise.info/Etude-financiere-d-un-projet>
- <http://www.mucbts.fr/2014/03/chapitre-9-analyse-de-loffre.html>
- <https://om.ciheam.org/om/c36/C>
- [https://www.persee.fr/doc/rural\\_0014-2182\\_1982\\_num\\_85\\_1\\_2747](https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1982_num_85_1_2747)
- <http://madrp.gov.dz/agriculture/investissement/credits-agricoles/>
- <https://badrbanque.dz/credit-ettahadi/#:~:text=HomeCr%C3%A9dit%20E2%80%9D%20ETTAHADI-,Cr%C3%A9dit%20E2%80%9D%20ETTAHADI,domaine%20priv%C3%A9%20de%20l'Etat>.
- <https://badrbanque.dz/leasing-credit-bail/>
- [http://alger-roi.fr/Alger/documents\\_algeriens/social/pages/28\\_credit\\_agricole.htm](http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/social/pages/28_credit_agricole.htm)
- <https://badrbanque.dz/credit-habitat-rural/>
- [https://www.persee.fr/doc/jatba\\_0370-3681\\_1937\\_num\\_17\\_192\\_5774](https://www.persee.fr/doc/jatba_0370-3681_1937_num_17_192_5774)
- <http://www.cawjjel.org/fr/financement-agricole/87-presentation-de-la-banque-badr#:~:text=La%20Banque%20de%20l'Agriculture,106%20le%2013%20mars%201982.&text=Depuis%201999%2C%20le%20capital%20social,seuil%20de%2033.000.000.000%20Dinars>



# Table de matière

## Table de matière

Introduction générale .....	1
1.1 Définition de l'investissement :6	
1.1.1 Notion financière :.....	7
1.1.2 Notion économique : .....	7
1.1.3 Notion comptable : .....	7
1.2 Les typologies de l'investissement :.....	8
1.2.1 Les investissements par nature :.....	8
1.2.2 Les investissements selon l'objectif :.....	9
1.2.3 Les investissements selon la stratégie :.....	10
1.3 Caractéristiques d'un projet d'investissement.....	10
1.4 Définition d'un projet d'investissement : .....	11
1.5 Les risques d'un projet d'investissement : .....	11
1.5.1 Définition : .....	11
1.5.2 Typologiques des risques d'un projet d'investissement :.....	12
Section 2 : évaluation financière d'un projet d'investissement.....	14
2.1 1'études technico-économique du projet.....	14
2.1.1 La présentation générale du projet : .....	14
2.1.2 L'étude économique du projet : .....	15
2.1.3 L'étude technique du projet.....	17
2.2 L'étude financière du projet .....	18
2.2.1 La notion de l'étude financière.....	18
2.2.2 Etudier la faisabilité financière.....	19
2.2.3 La démarche de l'étude financière .....	19
Section3 : les modalités de financement d'un projet d'investissement.....	26
3.1 Financement par interne .....	28
3.1.1 L'autofinancement : .....	28
3.1.2 Utilisation du fond de roulement :.....	30
3.1.3 Cession d'éléments d'actif : .....	31
3.2 Le financement externe .....	31
3.2.1 L'augmentation du capital :.....	31
3.2.2 Financement par endettement : .....	32
3.3 Le financement par quasi fond propre :.....	42

3.3.1	Les prêts participatifs : .....	42
3.3.2	Les titres subordonnés : .....	43
3.3.3	Les titres participatifs : .....	43
Section 1 :	les modalités de financement bancaire.....	45
1.1	Généralités sur les crédits : .....	45
1.1.1	Définition d'un crédit .....	45
1.1.2	Caractéristiques d'un crédit : .....	46
1.2	Classification des crédits d'investissement : .....	46
1.2.1	Le crédit bancaire classique .....	46
Section 2 :	le montage d'un dossier du crédit d'investissement : .....	49
2.1	La candidature au crédit : .....	49
2.1.1	L'identification du demandeur de crédit et d son environnement : .....	49
2.1.2	La présentation du projet.....	52
2.1.3	Le coût du projet .....	53
2.2	La viabilité du projet d'investissement.....	54
2.2.1	L'analyse du marché .....	54
2.2.2	L'analyse commerciale .....	55
2.2.3	L'analyse technique.....	56
2.2.4	L'analyse économique.....	57
2.2.5	L'analyse sociale .....	57
3	Section 3 : les risques et les garanties d'un crédit d'investissement.....	58
3.1	Les risques des crédits bancaires : .....	58
3.1.1	Notion de risques bancaires : .....	58
3.1.2	Les garanties des crédits bancaires : .....	62
2.3	Les contraintes du financement de l'agriculture en Algérie.....	92
2.3.1	Le financement informel.....	93
2.3.2	Les limites et les contraintes du financement par la BADR de secteur agricole .....	93
2.3.2.5	le manque et absence de l'écoute aux besoins des agriculteurs.....	94
2.3.3	Les propositions pour le développement des crédits à l'agriculture.....	95
	La conclusion générale .....	98

Bibliographie

## **Résumé**

En Algérie développement agricole et rural constitue actuellement un enjeu social et économique important vu la place qu'on occupe ce secteur au sein de l'économie national. Avec le temps elle a commencé à s'améliorer grâce à l'intervention de l'Etat par ces différents soutient et aides, tel que le financement des crédits d'investissement agricole. Ces types de financement pratiqué par la banque d'agriculture et de développement rural, à partir ce 2011. Notre investigation à pour objectif déterminer le rôle actif du financement sur le secteur agricole. Pour cela d'après nos études porté sur des donnés de l'économie algérien à partir des années 2000 à nos jour les résultats obtenus nous montre le financement de crédit agricole permet d'améliorer l'agriculture grâce aux différents plans engager par l'Etat algérienne, afin qu'elle puisse accroitre son économie.

**Mots clé** : investissement, financement, crédit, secteur agricole, l'économie algérienne, BADR.